

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de septembre à 19 H 00

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2024

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **19 septembre 2025**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2025/118

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR,
Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, Mme CHESNEAU-
MUSTAFA, **Adjoints au Maire**

M. ANNOUR, Mme APARICIO TRAORE, Mme DE CARLI, Mme DEHAS,
M. CARON, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, M. GODARD,
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH, Mme THYS,
Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, Mme BARIL, M. PERROT,
M. MELO DELGADO, M. OFFERLÉ, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE

Mme LEMARCHAND

M. KEBATCHIEFF

M. KHINACHE

M. BAY

(pouvoir à Mme BENLAHMAR)

(pouvoir à Mme GUTIERREZ)

(pouvoir à Mme CASTRO-FERNANDES)

(pouvoir à M. OFFERLÉ)

(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est
de 35 (la condition de
quorum est de 18 membres
présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 30/09/2025

Publiée le : 03/10/2025

Le Maire,

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

AFFAIRES GENERALES

Rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2024

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-39 ;

VU la délibération n° D/2025-071 du Conseil Communautaire du 23/06/2025 relative à la présentation du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2024 ;

VU ledit rapport d'activité pour l'année 2024 ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances du 18 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que ce rapport d'activités doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DONNE ACTE** de la communication du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2024, joint en annexe.



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

Vu pour être annexé à
délibération n° 225/118 du 26/09/2025
ERMONT, le 30/09/2025



Le Maire,

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
095-219502192-20250926-2025-118
webdelib
Date de réception : 30/09/2025
ID : 095-200058485-20250624-D 2025_071-DE

N°D_2025_071

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Val d'Oise

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n°9

Objet : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois juin, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 17 juin 2025 s'est réuni, Salle des Fêtes Emy-Les-Prés - Rue Emy-Les-Prés - 95 240 CORMEILLES-EN-PARISIS, en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Philippe ROULEAU, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Miloud GOUAL, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Vannina PRÉVOT, Marie-Pierre JEZEQUEL, Marie-Evelyne CHRISTIN, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Jean-Charles RAMBOUR, Bernard LE DUS, Etienne LE BECHEC, Dalila KHORBI, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Zouina MENNAD, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Angélique MEZIERE, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Aline ROGER, Thomas COTTINET, Franck GAILLARD, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Stéphane AUBOIN, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Cyril JOLY, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LEGER, Camille CARON, Nicolas PONCHEL, Nicolas KOWBASIUK, Sarah NEROZZI-BANFI, Paul MAUGIS

Étaient absents excusés et représentés :

Xavier HAQUIN par Didier LEDEUR
Florence PORTELLI par Xavier MELKI
Benoît BLANCHARD par Angélique MEZIERE
Marie-Christine CAVECCHI par Xavier DUBOURG
Françoise NORDMANN par Pascal SEIGNÉ
Laurence TROUZIER-EVEQUE par Bernard JAMET
Carole CAUZARD par Marie-Françoise JOLLY
Fazila DEHAS par Joëlle DUPUY
Christine MATTEI par Camille CARON
Laetitia BOISSEAU-STAL par Carole FAIDHERBE
Stéphane GUIBOREL par Gilbert AH-YU
Olivier DALMONT par Thomas COTTINET
Nathalie JOLLY par Philippe AUDEBERT
Youcef KHINACHE par Saliha DAHMANI
Sophie FERREIRA par Françoise GONZALEZ
Tom MORISSE par Bernard LE DUS

N°D_2025_071

Etaient absents excusés :

Régis PEDANOU, Darine BOUADIS

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h07

Secrétaire de Séance : Grégoire DUBLINEAU,

Nombre de membres en exercice : 87

Nombre de présents : 69

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de votant : 0

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis,

Considérant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale a l'obligation d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ;

Considérant que le conseil communautaire a pris connaissance du rapport d'activité 2024 de la Communauté d'agglomération Val Parisis ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 juin 2025,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel d'activité de la communauté d'agglomération Val Parisis pour l'année 2024, ci-annexé,

INDIQUE que le Président adressera le rapport annuel d'activité au maire de chaque commune membre concernée, conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré ce jour à Cormeilles-en-Parisis.

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Accusé de réception en préfecture

095-200058485-20250624-D_2025-071-DE

Date de télétransmission : 30/09/2025

Date de réception en préfecture : 30/09/2025

ID : 095-200058485-20250624-D_2025-071-DE

webdelib

N°D_2025_071

Par délégation du Président,
Le Directeur Général des Services



Guilhem Pellet

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»



Valparisis
AGGLO

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20250926-2025-118-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception en préfecture : 25/06/2025
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception en préfecture : 25/06/2025

Rapport d'activité 2024



Inauguration de l'AquaVal - Centre aquatique Alice Milliat
le 1^{er} juin 2024

Sommaire

5	Édito du Président
6 - 7	Carte et chiffres clés du territoire
8 - 9	Élus
10 - 13	Instances
14 - 15	Compétences
16 - 17	Partie 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé
18 - 19	Transports et mobilité
20 - 21	Éclairage public
22 - 23	Environnement et transition écologique
24 - 25	Aménagement et tourisme
26 - 27	Assainissement
28 - 29	Espaces publics et voirie
30 - 31	Développement économique
32 - 33	Partie 2 : Un territoire sûr et solidaire
34 - 35	Habitat et accueil des gens du voyage
36 - 37	Sécurité et prévention
38 - 39	Vidéoprotection
40 - 41	Sports
42 - 43	Lecture publique
44 - 45	Santé et politique de la ville
46 - 47	Partie 3 : Une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions
48 - 49	Administration générale
50 - 51	Juridique, commande publique et mutualisation
52 - 53	Ressources humaines
54 - 55	Finances
56 - 57	Informatique
58 - 59	Patrimoine immobilier
60 - 61	Territoires
62 - 63	Communication
64	Annexe : Indicateurs du projet de territoire et du plan climat - valeurs 2024



Inauguration de l'AquaVal - Centre aquatique Alice Milliat
le 1^{er} juin 2024

« L'année 2024 a été marquée par l'ouverture de l'AquaVal - Centre aquatique Alice Milliat. »

Pour une collectivité publique, évaluer et rendre compte est une exigence démocratique et de bonne gestion. Le rapport d'activité annuel participe de cet impératif en présentant aux élus communautaires, aux conseils municipaux et aux habitants le bilan et les perspectives de l'action de l'agglomération dans tous ses domaines d'intervention. Ce rapport est donc construit par politique publique, en cohérence avec le projet de territoire 2021-2030, et inclut à ce titre le suivi de ses indicateurs d'évaluation.

L'année 2024 a été marquée par l'ouverture d'un nouvel équipement : l'AquaVal – Centre aquatique Alice Milliat. Après 2 ans de travaux, cet investissement de 50M€ fait entrer la pratique des activités nautiques dans une nouvelle ère pour le territoire avec l'une des piscines les plus complètes et performantes d'Ile de France. Deux bassins, dont l'un olympique, une fosse à plongeon, plusieurs salles dédiés à l'entraînement sportif et à la récupération, des lieux dédiés pour les clubs, un superbe écrin pour le club élite de waterpolo, un personnel nombreux pour accompagner les usagers des bébés aux séniors, des créneaux scolaires démultipliés, voilà autant de nouveaux services apportés aux habitants. Cela va même au-delà, avec l'accueil de délégations étrangères durant les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 et celui à venir de grandes compétitions telles que les Championnats de France de natation 25 m que nous aurons le privilège de recevoir en novembre 2025.

L'agglomération a également poursuivi ses actions en faveur de la préservation du cadre de vie. Plusieurs villes ont été équipées en 100% LED pour leur éclairage public, et toutes le seront d'ici la fin 2025.

Au quotidien, la sécurité des habitants est une préoccupation constante. Les effectifs de la police intercommunale ont été encore augmentés en 2024, et le déploiement des caméras se poursuit. Le programme prévu dans ce mandat sera achevé en décembre 2025, conformément aux engagements.

Ce rapport vous montrera toutes les actions de la communauté d'agglomération en matière de transports, de voirie, de développement économique, de solidarité, d'accès à la culture ou encore de soutien aux communes. Comme les autres collectivités, nous menons une gestion financière saine pour investir en faveur de services publics, malgré le désengagement et les reproches de l'État.

Tout cela n'aurait pas pu se faire sans l'engagement au quotidien de nos 400 agents, femmes et hommes engagés au service des habitants. La démarche de marque employeur lancée en 2023 et poursuivie en 2024 a justement pour objectif de les accompagner dans leur épanouissement professionnel et de conforter l'attractivité de Val Parisis pour attirer les talents. Ces deux aspects sont des conditions indispensables pour rendre un service public de qualité.

Soyez assurés de la capacité et de l'engagement de l'agglomération, de ses élus et de ses agents à poursuivre ses défis pour 2025 et les années à venir.



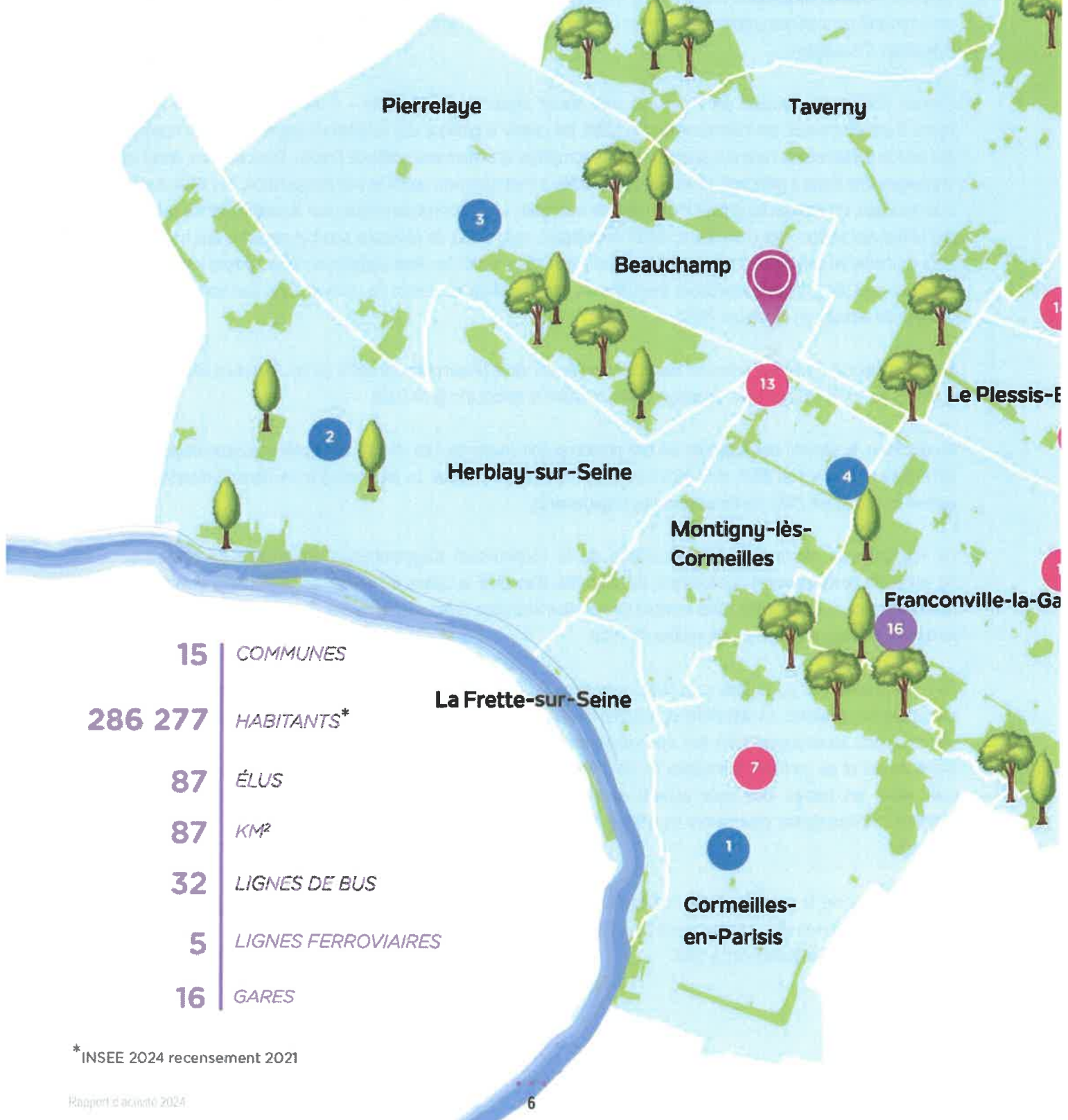
Yannick Boëdec,
Président
de la communauté
d'agglomération Val Parisis

Carte et chiffres clés du territoire 2024



SIÈGE DE L'AGGLOMÉRATION

271, chaussée Jules César
95 250 Beauchamp



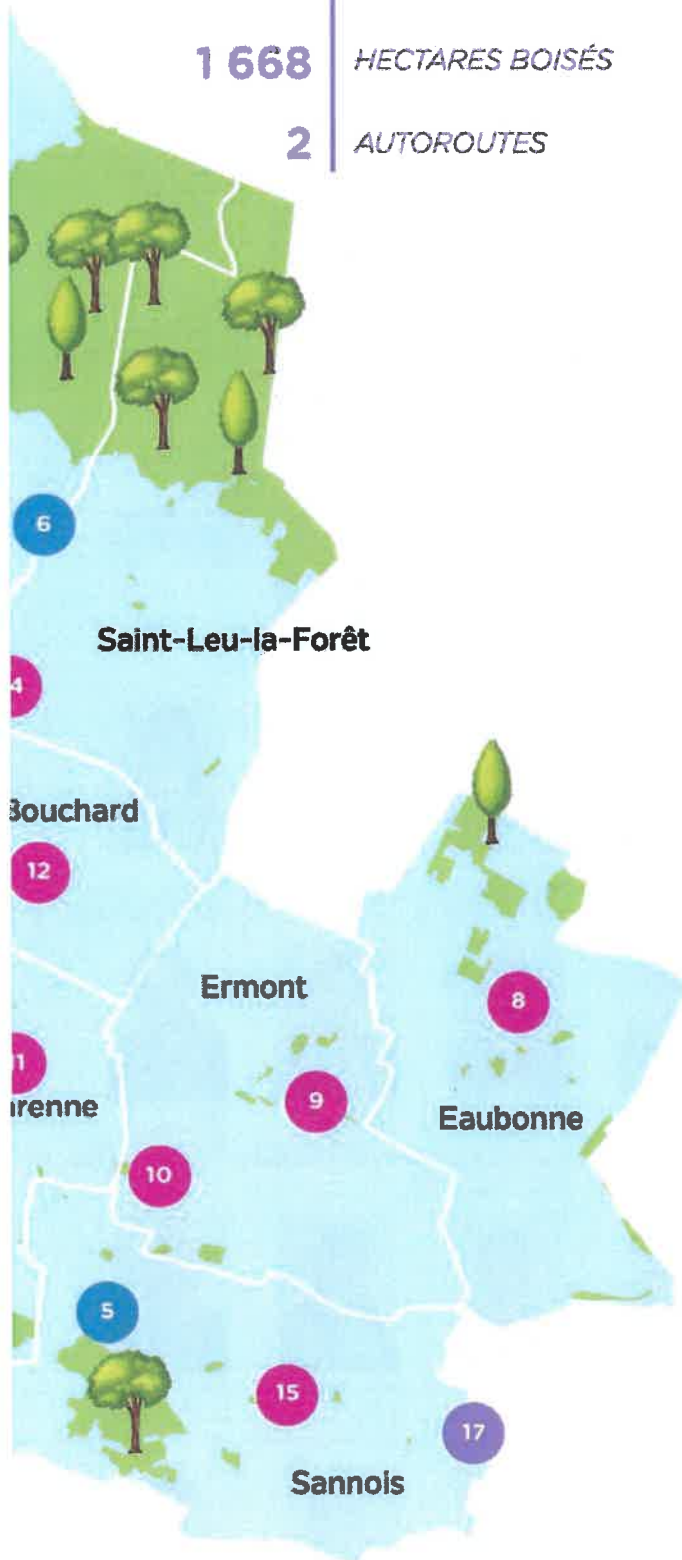
* INSEE 2024 recensement 2021

33 241 SOCIÉTÉS

67 404 EMPLOIS

1 668 HECTARES BOISÉS

2 AUTOROUTES



- 1 Les Océanides du Parisis**
28, rue Jean-Baptiste Carpeaux 95 240 Cormeilles-en-Parisis
- 2 Les Grands Bains du Parisis**
1, rue François-Truffaut 95 220 Herblay
- 3 Les Nymphéas du Parisis**
14, chaussée Jules-César 95 480 Pierrelaye
- 4 Piscine intercommunale**
Rue Auguste-Renoir 95 370 Montigny-lès-Cormeilles
- 5 Piscine Pierre-Williot**
5, rue du Bas des Conches 95 110 Sannois
- 6 Aquaval - Centre aquatique Alice-Milliat**
7, rue Théroigne de Méricourt 95 150 Taverny
- 7 Médiathèque L'Éclipse**
3, avenue de la Libération 95 240 Cormeilles-en-Parisis
- 8 Médiathèque Maurice-Genevoix**
Place du 11 novembre 95 600 Eaubonne
- 9 Médiathèque André-Malraux**
9, rue de la République 95 120 Ermont
- 10 Bibliothèque annexe André-Malraux**
9 bis, allée Jean-de-Florette 95 120 Ermont
- 11 Médiathèque Saint-Exupéry**
34, rue la Station 95 130 Franconville
- 12 Médiathèque Jean-d'Ormesson**
5, rue Pierre-Brossolette 95 130 Le Plessis-Bouchard
- 13 Bibliothèque Georges-Brassens**
Place de la Libération 95 370 Montigny-lès-Cormeilles
- 14 Médiathèque Georges-Pompidou**
6, avenue des Diablots 95 320 Saint-Leu-la-Forêt
- 15 Médiathèque André-Cancelier**
Square Jules-Ferry 95 110 Sannois
- 16 Centre de supervision urbain**
16, rue Pierre Fossati 95 130 Franconville
- 17 Le Tremplin Val Parisis, Pépinière et incubateur d'entreprises**
2, esplanade de la Gare 95 110 Sannois

Élus

Les 87 élus au service des 15 communes de Val Parisis Agglo

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20250926-2025-118-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Le bureau > 14 vice-présidents et 8 conseillers délégués



Xavier MELKI
1^{er} Vice-président
délégué aux Finances
Maire de
Franconville-la-Garenne
Conseiller régional
d'Île-de-France



Xavier HAQUIN
2^{ème} Vice-président
délégué à l'Économie, à
l'Emploi et à la Formation
Maire d'Ermont
Conseiller départemental
du Val-d'Oise
délégué



Philippe ROULEAU
3^{ème} Vice-président
délégué aux Transports
et aux Mobilités douces
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du
Conseil départemental
du Val-d'Oise



Florence PORTELLI
4^{ème} Vice-présidente
déléguée à la Santé
et à la Solidarité
Maire de Taverny
Vice-présidente de
la Région Île-de-France



Gérard LAMBERT-MOTTE
9^{ème} Vice-président
délégué à
l'Aménagement et
au Tourisme
Maire du Plessis-Bouchard
Vice-président du
Conseil départemental
du Val d'Oise



Sandra BILLET
10^{ème} Vice-présidente
déléguée aux Travaux
et à l'Assainissement
Maire de
Saint-Leu-la-Forêt



Miloud GOUAL
11^{ème} Vice-président
délégué à la
Politique de la ville
Maire de
Montigny-lès-Cormeilles



Michel VALLADE
12^{ème} Vice-président
délégué au Logement
Maire de Pierrelaye



Patrick BOULLÉ
Conseiller délégué
au Budget
6^{ème} Adjoint au Maire
de Franconville-la-Garenne



Philippe BARAT
Conseiller délégué
à la Commande
publique
1^{er} Adjoint au Maire
d'Herblay-sur-Seine



Benoît BLANCHARD
Conseiller délégué
à la Mutualisation
1^{er} Adjoint au Maire
d'Ermont



Daniel PORTIER
Conseiller délégué
à la Vidéoprotection
7^{ème} Adjoint au Maire
de Sannois

Les conseillers communautaires



Françoise NORDMANN
Maire de
Beauchamp



Sylvia CERIANI
6^{ème} Adjointe au Maire
Beauchamp



Darine BOUADIS
5^{ème} Adjointe au Maire
Bessancourt



Gilbert AH-YU
2^{ème} Adjoint au Maire
Cormeilles-en-Parisis



Stéphane GUIBOREL
5^{ème} Adjointe au Maire
Cormeilles-en-Parisis



Arnaud LARMURIER
Conseiller municipal
Cormeilles-en-Parisis



Zouina MENNAD
Conseillère municipale
Cormeilles-en-Parisis



Sophie SAND
Conseillère municipale
Cormeilles-en-Parisis



Saliha DAHMANI
Conseillère municipale
Ermont



Fazila DEHAS
Conseillère municipale
Ermont



Joëlle DUPUY
6^{ème} Adjointe au Maire
Ermont



Youcef KHINACHE
9^{ème} Adjoint au Maire
Ermont



Didier LEDEUR
5^{ème} Adjoint au Maire
Ermont



Marie-Christine CAVECCHI
1^{ère} Adjointe au Maire
Franconville-la-Garenne
Présidente du Conseil
départemental



Xavier DUBOURG
2^{ème} Adjoint au Maire
Franconville-la-Garenne



Henri FERNANDEZ
Conseiller municipal
Franconville-la-Garenne



Fatima MOUSSI
2^{ème} Adjointe au Maire
Herblay-sur-Seine



Sarah NEROZZI BANFI
13^{ème} Adjointe au Maire
Herblay-sur-Seine



Nadine PORCHEZ
3^{ème} Adjointe au Maire
Herblay-sur-Seine



Jean-Charles RAMBOUR
4^{ème} Adjoint au Maire
Herblay-sur-Seine



Johann ROS
6^{ème} Adjoint au Maire
Herblay-sur-Seine



Nathalie JOLLY
1^{ère} Adjointe au Maire
La Frette-sur-Seine



Marie-Pierre JÉZÉQUEL
3^{ème} Adjointe au Maire
Le Plessis-Bouchard



Pierre LE BEL
2^{ème} Adjoint au Maire
Le Plessis-Bouchard



Jean-Michel DETAVERNIER
4^{ème} Adjoint au Maire
Saint-Leu-la-Forêt



Aline ROGER
Conseillère municipale
Saint-Leu-la-Forêt



Stéphane ROUSSAKOVSKY
Conseiller municipal
Saint-Leu-la-Forêt



Nathalie CAPBLANC
Conseillère municipale
Sannois



Marie-Evelyn CHRISTIN
Conseillère municipale
Sannois



Laurent GORZA
3^{ème} Adjoint au Maire
Sannois



Célia JACQUET-LEGER
2^{ème} Adjointe au Maire
Sannois



Nicolas PONCHEL
Conseiller municipal
Sannois

Le Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis



Yannick BOËDEC
Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis
Maire de Cormelles-en-Parisis
Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise



Bernard JAMET
5^{ème} Vice-président
délégué à la Sécurité
Maire de Sannois



Jean-Christophe POULET
6^{ème} Vice-président
délégué à l'Environnement
et au Développement
durable
Maire de Bessancourt



Marie-José BEAULANDE
7^{ème} Vice-présidente
déléguée à la Culture
Maire d'Eaubonne



Pascal SEIGNÉ
8^{ème} Vice-président
délégué au Sport
3^{ème} Adjoint au
Maire de Beauchamp



Philippe AUDEBERT
13^{ème} Vice-président
délégué à la
Communication et
à l'Informatique
Maire de
La Frette-sur-Seine



Bernard TAILLY
14^{ème} Vice-président
délégué aux Transferts
de compétences et
au Réaménagement
de la Plaine
5^{ème} Adjoint au Maire
de Frépillon



Jean AUBIN
Conseiller délégué
à la Fibre optique
1^{er} Adjoint au Maire
d'Eaubonne

Nicole LANASPRE
Conseillère déléguée
à l'Éclairage public
1^{ère} Adjointe au Maire
de Cormelles-en-Parisis
Conseillère régionale
d'Île-de-France



Jacqueline HUCHIN
Conseillère déléguée
au Règlement général
sur la protection
de données
2^{ème} Adjointe au Maire de
Montigny-lès-Cormelles



Gilles GASSENBACH
Conseiller délégué
aux Gens du voyage
8^{ème} Adjoint au Maire
de Taverny



Camille CARON
4^{ème} Adjointe au Maire
Eaubonne



Grégoire DUBLINAEU
Conseiller municipal
Eaubonne



Bernard LE DUS
3^{ème} Adjoint au Maire
Eaubonne



Christine MATTEI
2^{ème} Adjointe au
Maire
Eaubonne



Maryse MENEY
Conseillère municipale
Eaubonne



Tom MORISSE
5^{ème} Adjoint au Maire
Eaubonne



Carole CAUZARD
Conseillère municipale
Ermont



Carole CHESNEAU
Conseillère municipale
Ermont



Sophie FERREIRA
Conseillère municipale
Franconville-la-Garenne



Sabrina FORTUNATO
7^{ème} Adjointe au Maire
Franconville-la-Garenne



Franck GAILLARD
Conseiller municipal
Franconville-la-Garenne



Françoise GONZALEZ
Conseillère municipale
Franconville-la-Garenne



Étienne LE BÉCHEC
11^{ème} Adjointe au Maire
Franconville-la-Garenne



Marc SCHWEITZER
Conseiller municipal
Franconville-la-Garenne



Olivier DALMONT
Conseiller municipal
Herblay-sur-Seine



Evelyne LARGENTON
Conseillère municipale
Herblay-sur-Seine



Cyril JOLY
Conseiller municipal
Montigny-lès-Cormelles



Dalila KHORBI
7^{ème} adjointe au Maire
Montigny-lès-Cormelles



Stéphane LARTIGUE
Conseiller municipal
Montigny-lès-Cormelles



Régis PÉDANOU
Conseiller municipal
Montigny-lès-Cormelles



Annie TOUSSAINT
9^{ème} Adjointe au Maire
Montigny-lès-Cormelles



Eric BOSCH
Conseiller municipal
Pierrelaye



Marie-Françoise JOLLY
6^{ème} Adjointe au Maire
Pierrelaye



Monique BAQUIN
Conseillère municipale
Saint-Leu-la-Forêt



Frédéric PURGAL
9^{ème} Adjoint au Maire
Sannois



Laurence TROUZIER-ÈVÈQUE
4^{ème} Adjointe au Maire
Sannois



Laetitia BOISSEAU-STAL
3^{ème} Adjointe au Maire
Taverny
Vice-présidente du
Conseil départemental



Thomas COTTINET
Conseiller municipal
Taverny



Carole FAIDHERBE
1^{ère} Adjointe au Maire
Taverny



Nicolas KOWBASIUK
2^{ème} Adjoint au Maire
Taverny



Paul MAUGIS
Conseiller municipal
Taverny



Lucie MICCOLI
5^{ème} Adjointe au Maire
Taverny

ÉLUS

Instances communautaires

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020-2026



Création d'une nouvelle instance : la conférence des maires

Dans le cadre de la nouvelle mandature, **9 commissions communautaires thématiques permanentes** ont été créées lors de la première séance d'installation du conseil communautaire :

- Commission finances
- Commission économie, emploi et formation
- Commission transports et mobilités douces
- Commission sécurité
- Commission santé et solidarité
- Commission politique de la ville et logement
- Commission culture et sport
- Commission aménagement, environnement et tourisme
- Commission travaux et assainissement

Les autres commissions :

- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Commission d'appel d'offres (CAO)
- Commission intercommunale de délégation de service public (CIDSP)
- Commission intercommunale des impôts directs (CIID)
- Commission consultative intercommunale des services publics locaux (CCISPL)
- Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH)

Les commissions sont destinées à préparer les délibérations du Bureau et du Conseil communautaires. Leurs membres travaillent et émettent des avis sur les actions et les projets à mener. Des propositions peuvent y être formulées mais l'Assemblée délibérante reste la seule compétente pour régler les affaires de l'agglomération.

Le bureau communautaire est composé du président, de 14 vice-présidents et de 8 conseillers communautaires délégués. Il exerce une fonction délibérative dans les matières pour lesquelles il a reçu délégation du conseil communautaire. Il exerce une fonction consultative en examinant les projets de délibérations devant être soumis au vote du conseil communautaire.

D'une manière générale, le bureau communautaire se prononce sur toutes les questions d'intérêt communautaire relevant des compétences de la communauté d'agglomération.



Une conférence des maires est obligatoirement créée lorsque le bureau communautaire ne comprend pas l'ensemble des maires des communes membres de la communauté d'agglomération. Cette situation s'est présentée dans le cadre de cette nouvelle mandature pour les communes de Beauchamp et Frépillon.

La communauté d'agglomération Val Parisis a donc mis en place cette instance. Elle est présidée par le président de la communauté d'agglomération et est composée des maires des communes membres.

Elle est l'organe d'orientation stratégique de la communauté d'agglomération. Elle est le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus. La conférence donne un avis sur des dossiers stratégiques de la communauté d'agglomération. Elle travaille à la cohérence des politiques menées et des décisions prises sur le territoire communautaire. Elle partage l'information et échange sur les enjeux actuels et à venir du territoire. Chaque maire y dispose d'une voix, quelle que soit la taille de sa commune.

Le conseil communautaire, composé de 87 conseillers communautaires, issus des 15 communes membres, est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées et figurant dans les statuts. La communauté d'agglomération exerce 10 compétences obligatoires, 4 compétences optionnelles et 11 compétences facultatives.

La charte de l' élu

La loi du 31 mars 2015 vise à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat. Elle crée une charte de l' élu local qui fixe les principes déontologiques à respecter dans l'exercice de ces fonctions.

Cette charte a été adoptée lors de la séance du conseil d'installation des conseillers communautaires.

La dématérialisation des échanges et information des élus

La plateforme de dématérialisation est un service dématérialisé des convocations aux conseils, bureaux et commissions communautaires. Il est accessible via un portail web ou par une application via la tablette. Les élus disposent de tablettes mises à disposition par la communauté d'agglomération ou sa commune. Il permet de réduire le temps de gestion des convocations et de mettre à disposition des élus les documents nécessaires à l'exercice de leur mandat dans une seule application dotée d'outils spécifiques. Il est ergonomique, complet et simple d'utilisation. Il est également utilisé pour la diffusion des comptes-rendus des instances communautaires auprès des élus communautaires et municipaux. C'est la nouveauté en 2020, la communauté d'agglomération est tenue d'informer l'ensemble des conseillers municipaux des affaires inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante. Une fois connecté à son espace dédié, l' élu peut consulter simplement tous ses documents de convocations et/ou rapports, pièces jointes, comptes rendus et confirmer sa présence ou donner procuration. De plus, une fois téléchargés sur la tablette, les documents sont disponibles hors connexion.

Instances

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020-2026



En 2021, les instances communautaires consultatives et délibératives se sont réunies pour élaborer et valider les projets de la communauté d'agglomération Val Parisis et ainsi permettre leurs mises en œuvre. À cette occasion, le pacte de gouvernance et le projet de territoire ont été approuvés par les élus communautaires.

Le pacte de gouvernance

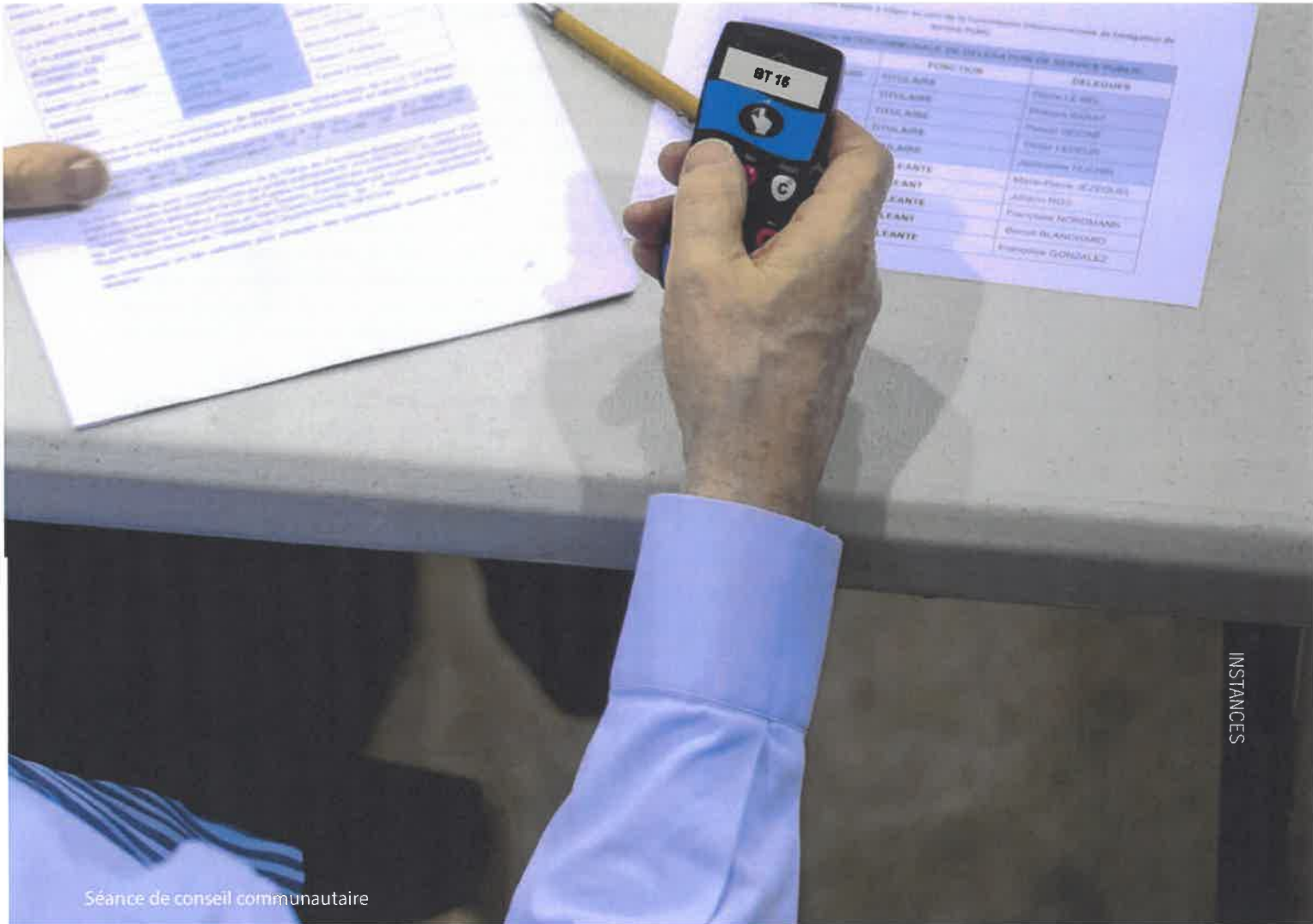
Les nouvelles perspectives esquissées par les travaux du projet de territoire, ainsi que les évolutions du cadre réglementaire, ont conduit les élus communautaires à renouveler les termes du Pacte de gouvernance de la communauté d'agglomération Val Parisis. Ce pacte de gouvernance traduit avant tout la qualité de la relation entre la communauté d'agglomération et ses communes membres, et garantit l'association des maires et des communes à la prise de décision intercommunale. Faisant sien des principes fondateurs de la charte politique de 2015 et en instaurant des outils variés de concertation et de prise de décision, ce pacte de gouvernance traduit l'affirmation de plusieurs objectifs :

- Garantir la pleine association des villes, des maires et des conseils municipaux aux décisions de la communauté d'agglomération, en tant qu'échelons premiers de proximité et de relations avec les habitants,
- Définir les modalités de fonctionnement et de décision de la communauté d'agglomération, à la fois pour ses compétences propres et pour son appui aux villes dans l'exercice de leurs missions,
- Convenir de manière partagée du rôle et de la place des instances de pilotage de la communauté d'agglomération,
- Etablir un principe de solidarité financière entre les communes membres.

Le mandat 2020-2026 doit être l'occasion de conforter ces principes en répondant aux objectifs suivants :

- Doter la communauté d'agglomération d'un projet de territoire, socle des ambitions partagées de l'agglomération et des villes pour les habitants,
- Stabiliser le périmètre des compétences pour se consacrer à l'amélioration et l'optimisation de leur exercice,
- Évaluer l'exercice des différentes compétences, en termes d'efficacité, d'efficience et de qualité de service,
- Renforcer le rôle d'appui de la communauté d'agglomération Val Parisis auprès des villes : ingénierie, mutualisation, achats communs, solidarité financière..., en respectant les choix de ces dernières,
- Consolider l'organisation interne de l'agglomération et les modalités de travail avec les villes et la société civile.

Ce pacte de gouvernance s'inscrit donc comme un outil à la poursuite de ces objectifs. Il a été approuvé à la majorité des membres du Conseil communautaire le 12 avril 2021.



Le projet de territoire

Aux côtés des communes, la communauté d'agglomération Val Paris joue un rôle majeur en faveur des habitants du territoire, que ce soit en matière de cadre de vie et d'environnement, de transports et de mobilité, de sécurité, de cohésion sociale, d'accès aux équipements de loisirs, d'énergies renouvelables et bien d'autres domaines encore. Afin de conforter toutes ces interventions et d'en renforcer la pertinence et l'efficacité, la collectivité a décidé en 2019 de mener une démarche d'élaboration de son projet de territoire. Ce document a vocation, à travers un diagnostic partagé du territoire, à déterminer les objectifs à suivre et les actions à mener pour influencer positivement sur les conditions de vie des habitants. Il doit être le document socle de toutes les politiques sectorielles menés par l'agglomération et la feuille

de route des élus et des services. Trois grands axes ont été identifiés : un territoire dynamique au cadre de vie préservé, un territoire sûr et solidaire et une agglomération exemplaire dans ses pratiques et ses actions. Pour chacun de ces axes, des orientations stratégiques et des actions ont été déterminées, ainsi que des indicateurs d'évaluation permettant d'en mesurer l'efficacité. Ces éléments ont également fait l'objet d'une traduction budgétaire, pour s'assurer de leur réalisme et de leur soutenabilité.

Ce projet de territoire devra désormais être mis en œuvre tout au long de la période 2021-2030. Il a été approuvé à la majorité des membres du Conseil communautaire le 28 juin 2021.

Compétences



Parc d'activité économique des Écouardes
à Taverny

Compétences obligatoires

1) En matière de développement économique : Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. Actions en faveur de l'emploi et de la formation : structuration d'un service emploi intercommunal avec des relais de proximité dans les communes permettant un déploiement d'actions en faveur de l'emploi et de la formation équivalent sur l'ensemble du territoire.

2) En matière d'aménagement de l'espace : Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;

3) En matière d'équilibre social de l'habitat : Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4) En matière de politique de la ville : Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, notamment en matière de vidéo protection ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5) En matière d'accueil des gens du voyage : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

6) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

7) En matière de GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et lutte contre les inondations à l'échelle des bassins versants du territoire communautaire, conformément aux alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, à savoir :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (alinéa 1)
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, navigable ou pas, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès hydrauliques (alinéa 2),
- Défense contre les inondations (alinéa 5),
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (alinéa 8).

8) Eau ;

9) Assainissement ;

10) Gestion des eaux pluviales urbaines ;

Compétences supplémentaires

1) Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

2) Action sociale d'intérêt communautaire ;

3) Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau ; la lutte contre les nuisances sonores ; le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; la lutte contre les graffitis ; la lutte contre les nuisances olfactives industrielles ; les actions de sensibilisation et d'animation sur le thème du développement durable ; la conduite d'actions en faveur de l'entretien des espaces verts, du patrimoine arboré et des coulées vertes à vocation communautaire ; l'entretien et la gestion en vue de l'ouverture au public de ceux des bassins de retenue à vocation communautaire ; la préservation et l'aménagement des parcs et massifs forestiers du territoire de l'agglomération contribuant à une ceinture verte dans le sud du département du Val d'Oise : Buttes du Parisis, Bois de Boissy et des Aulnaies, coulées vertes à vocation intercommunale ; la participation à la gestion domaniale de la forêt de Montmorency, pour la partie située sur le périmètre de l'EPCI, afin de veiller à sa préservation, à sa gestion durable, au concours du gestionnaire à la défense contre les inondations, en lien avec la compétence GEMAPI ; la participation à la gouvernance et à la réalisation de l'opération de création d'une nouvelle forêt sur la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt,

4) Contribution à la transition écologique et énergétique : PCAET ; création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ; création, aménagement, développement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid ; développement des énergies renouvelables et de récupération.

5) Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ; Gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire : Bibliothèques : Elaboration et mise en œuvre, en partenariat avec les villes et dans le respect des spécificités, de la Politique de la Lecture Publique ; Musique et danse : Facilitation de l'accès à ces disciplines / coordination et développement des pratiques communales et intercommunales s'y rapportant ; Théâtre : renforcement du pôle théâtral dans sa vocation intercommunale ;

6) Organiser ou accompagner des activités culturelles et sportives à dimension intercommunale :
- Soutien ou organisation de manifestations culturelles en matière de lecture publique ;
- Soutien aux associations sportives aquatiques de haut niveau ;

- Soutien ou organisation de manifestations ou compétitions sportives nautiques, aquatiques ou de rayonnement communautaire.

7) Elaboration du règlement local de publicité intercommunal ;

8) Elaboration et développement de réseaux de communication électroniques et actions en faveur du développement numérique ;

9) Eclairage public : aménagement, gestion, entretien, maintenance et rénovation des réseaux d'éclairage public ne nécessitant pas une mise en conformité avec les principes de développement durable, y compris la signalisation des carrefours à feux, à l'exclusion des illuminations festives sur l'ensemble du territoire de la communauté ;

10) Opérations d'aménagement :

- Les actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme et constitution de réserves foncières ayant pour objet le maintien, l'extension et l'accueil d'activités économiques et commerciales dans les ZAE communautaires, en accord avec les communes concernées et en conformité avec le PLU en vigueur,

- L'entretien et l'aménagement des pôles gares situés sur le territoire (Bessancourt, Corneilles-en-Parisis, Ermont (Gare du Gros Noyer Saint Prix), Herblay, Montigny-Beauchamp, Pierrelaye, Sannois et Taverny).

11) Etudes de transport et d'infrastructures : Toute étude portant sur tout ou partie du territoire communautaire concernant l'offre de transport ou les infrastructures routières structurantes ;

12) Création, exploitation et entretien de gares routières au profit des quatre gares routières du territoire (Corneilles-en-Parisis, Ermont-Eaubonne, Herblay et Montigny-lès-Corneilles) ;

13) Modes doux : Création, aménagement et entretien des itinéraires cyclables structurants et déploiement de services dédiés au vélo, définis au Plan Vélo.



Fort de Cormelles



PARTIE 1

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE AU CADRE DE VIE PRÉSERVÉ

125,6
km de voies
cyclables aménagées

8
gares équipées d'une
consigne Parking Vélos
Île-de-France Mobilités
sécurisée

360 780
en euros, sollicités par
les communes dans
le cadre du Fonds de
concours vélo

1 603 430
en euros, le participation
de Val Parisis au
financement du réseau
de bus, aux côtés d'Île-
de-France Mobilités

381 927
départs de bus depuis
les gares routières
intercommunales

Transport et mobilité

2024, des avancées majeures pour un territoire plus durable

La délégation de service public attribuée à Lacroix-Savac par Île-de-France Mobilités (IDFM) est entrée en vigueur le 1^{er} août. Cette phase clé avant le nouveau réseau de bus a permis d'affiner les tracés, et de lancer les études d'aménagement des terminus ainsi que d'implantation des nouveaux arrêts. Parallèlement, les discussions sur le transfert de gestion des éco-stations bus de Corneilles-en-Parisis, Herblay-sur-Seine et Montigny-Lès-Cormeilles se sont poursuivies pour assurer une transition harmonieuse.

Le réaménagement de l'éco-station d'Ermont-Eaubonne est lancé, avec installation de bornes de récupération des déchets, nouvelles poubelles de

tri et une fresque inspirée des Jeux Olympiques. Le marché de gestion a été relancé avec des critères renforcés d'entretien et de maintenance pour garantir un service optimisé.

Côté politique cyclable, les consignes vélos sécurisées de La Frette-sur-Seine et Ermont-Eaubonne sont désormais accessibles. Celles de Bessancourt, Corneilles-en-Parisis et Herblay-sur-Seine ont été équipées de caméras reliées au centre de supervision urbain, renforçant la sécurité. Les études pour de nouvelles consignes à Beauchamp, Franconville-Le Plessis-Bouchard (secteur nord de la gare), Taverny et Sannois (pôle gare) sont finalisées.

Dans la continuité des actions précédentes, des ateliers de réparation de vélos ont été organisés à

Beauchamp, Ermont et Herblay-sur-Seine, encourageant l'usage du vélo via l'entretien et la sensibilisation aux bonnes pratiques. Une nouvelle aide de 100 € a été instaurée pour l'achat de vélos à assistance électrique, pliants et cargos, en complément de l'aide régionale, afin d'encourager la mobilité durable.

L'arrivée d'un nouveau gestionnaire a permis d'engager des travaux de nettoyage et de remise à niveau des parkings communautaires pour offrir un environnement plus propre et sûr.

Une réflexion est en cours sur le déploiement de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques, avec une implantation prévue dès 2025 pour accompagner la transition énergétique et répondre à la croissance du parc électrique. ●



Fresque d'art urbain dédiée aux Jeux Olympiques et Paralympiques à Eaubonne inaugurée le 24 mai 2024

2025, évolutions majeures pour la mobilité et les infrastructures

Dès le 1^{er} septembre 2026, le réseau de bus adoptera un nouveau nom, de nouveaux tracés, une numérotation repensée, ainsi que des horaires élargis, incluant des services en soirée. Les terminus de Bessancourt, Franconville-la-Garenne, Sannois, Saint-Leu-la-Forêt et Eaubonne seront réaménagés, avec une première série d'arrêts accessibles. L'année 2025 sera consacrée à la préparation de l'échéance et à la réalisation de nouveaux arrêts de bus.

Le transfert de gestion des éco-stations bus de Corneilles-en-Parisis, Herblay-sur-Seine et Montigny-lès-Corneilles au délégataire du réseau bus devrait être finalisé. Par ailleurs, le schéma de référence de l'éco-station d'Ermont-Eaubonne sera finalisé.

Le marché des CitéVal de Corneilles-en-Parisis, Ermont et Herblay-sur-Seine arrivant à échéance en fin d'année, un nouvel appel d'offres sera lancé, avec une réflexion sur d'éventuels ajustements. L'ensemble des CitéVal, y compris celui de Franconville-la-Garenne, sera intégré à la nouvelle numérotation du réseau bus.

Le plan vélo 2019-2025 sera actualisé au-delà du programme d'actions initial, notamment sur les itinéraires stratégiques et le fonds de concours aux communes. Les travaux et études pour les consignes sécurisées pour les vélos d'Ermont-Halte et de Franconville-la-Garenne (secteur sud) seront menés, tandis qu'une étude d'aménagement sera lancée en gare de Cernay. Une réflexion portera aussi sur la création d'une seconde consigne en gare d'Ermont-Eaubonne, où la consigne ouverte en 2024 affiche déjà une liste d'attente.

Les consignes de Beauchamp, Franconville-Le-Plessis-Bouchard (secteur nord), Sannois et Taverny ouvriront au public. En parallèle, les actions de promotion du vélo se poursuivront : ateliers de réparation en gares d'Ermont-Eaubonne, Herblay-sur-Seine et Franconville, aides à l'achat et soutien aux communes.

2025 marquera également la phase préparatoire à la labellisation du parking communautaire de Montigny-lès-Corneilles. La première tranche d'implantation des bornes de recharge pour véhicules électriques sera achevée, tandis que la deuxième phase de déploiement sera étudiée pour accompagner la transition énergétique. ●

34 104

points lumineux

1 312,70

Mwh économisés
en 2024

1 486

signalements traités
en 2024

7 512

lanternes remplacées
en 2024 soit
22% du parc

16 617

lanternes à changer
entre 2023 et 2026

Éclairage public

2024, un éclairage public plus performant et durable

Val Parisis visait une réduction de 45 % des consommations énergétiques d'ici 2029. Face à la hausse des prix de l'énergie en 2022-2023, la communauté d'agglomération a accéléré sa stratégie en déployant massivement la technologie LED. La rénovation complète du parc d'éclairage public, représentant 60 % du patrimoine avec 16 617 lanternes, a été lancée sur trois ans. L'intégration de Frépillon en juillet 2023, puis Ermont et Eaubonne en janvier 2024, a ajouté 3 084 lanternes supplémentaires à convertir d'ici fin 2025. Ainsi, entre 2020 et 2025, 22 978 lanternes auront été remplacées, réduisant la consommation énergétique de 70 %.

Après le passage au 100 % LED de Bessancourt en 2023 et Sannois en janvier 2024, plusieurs communes ont finalisé leur transition en 2024. Frépillon

et Herblay-sur-Seine au deuxième trimestre, Franconville-la-Garenne et Taverny au quatrième. Fin 2024, 7 512 lanternes auront été remplacées, générant une économie de 1 312,7 MWh, malgré l'absorption de 6 966 nouveaux points lumineux. Le remplacement a aussi débuté à Montigny-lès-Cormeilles et Cormeilles-en-Parisis, avec un objectif de conversion totale en 2025. Des réductions de puissance ont été mises en place, abaissant l'éclairage de 60 % entre 22 h et minuit, puis de 80 % entre minuit et 5 h. Une température de couleur de 2 700 K a été privilégiée pour préserver la biodiversité, et un pré-équipement en télégestion permettra d'adapter l'éclairage aux enjeux environnementaux, avec des coupures nocturnes dans les secteurs sensibles.

L'agglomération poursuit son programme de rénovation pour se conformer à l'arrêté du 27 décembre 2018 et soutenir

les communes dans leurs projets de réfection de voirie. Elle intervient sur la mise en conformité des équipements, l'alimentation et la sécurisation des candélabres, ainsi que la modernisation de la signalisation lumineuse tricolore. Plusieurs communes ont bénéficié de ce soutien : Bessancourt, Eaubonne, Franconville-la-Garenne, La Frette-sur-Seine, Pierrelaye, Frépillon, Ermont, Taverny et Montigny-lès-Cormeilles.

Trois nouvelles communes (Beauchamp, La Frette-sur-Seine et Eaubonne) ont engagé la transition vers la technologie LED, avec une finalisation prévue en 2025. Certaines communes ont déjà restauré leur éclairage nocturne après la conversion : Sannois en janvier 2024, Frépillon en mai, Herblay-sur-Seine en juin, Franconville-la-Garenne en novembre et Taverny en décembre. ●

Éclairage public LED

2025, un engagement pour la transition énergétique

L'année 2025 marquera une étape clé dans la modernisation de l'éclairage public sur notre territoire. La collectivité s'engage pleinement dans une transition énergétique ambitieuse en optimisant la performance des installations, en renforçant la sécurité et en accompagnant les projets d'aménagement urbain.

À Eaubonne, la requalification de la RD 928 intègre la rénovation complète du carrefour de feux tricolores situé à l'intersection de l'avenue Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau. À Taverny, la création d'une voie verte sur 260 mètres s'accompagne de l'installation de lanternes assurant un éclairage adapté et sécurisé. À Frépillon, la modernisation du réseau se poursuit avec la mise en place de 25 nouvelles lanternes dans le cadre du programme d'enfouissement. Un éclairage spécifique viendra également accompagner le développement de la Véloroute 33 afin d'améliorer la sécurité des cyclistes et des usagers.

Dans une logique d'efficacité énergétique et de réduction de l'empreinte environnementale, le remplacement des lanternes traditionnelles par des LED représente un axe majeur du projet. En 2025, ce programme concernera huit communes

et permettra la modernisation de 8 509 points lumineux, soit près de 25 % du parc existant. La ville de Corneilles-en-Parisis bénéficiera du remplacement de 1 888 points lumineux entre janvier et mars. À Montigny-lès-Cormeilles, 1 400 points lumineux seront modernisés jusqu'en avril. Saint-Leu-la-Forêt et Eaubonne verront respectivement 1 322 et 1 592 points lumineux remplacés entre avril et juin. À partir du second semestre, les travaux se poursuivront à Ermont, à La Frette-sur-Seine, à Pierrelaye et à Beauchamp.

Au-delà du programme 100 % LED en 3 ans, la collectivité accompagnera plusieurs communes dans leurs projets d'aménagement : soutien dans le cadre de l'enfouissement des réseaux, accompagnement pour la création de nouvelles voiries, appui pour la rénovation de la signalisation lumineuse tricolore.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une volonté forte de proposer un éclairage public plus performant, plus durable et mieux adapté aux besoins des habitants. La transition vers le 100 % LED contribuera à réduire la consommation énergétique, à optimiser les coûts de maintenance et à améliorer la qualité de l'éclairage. Cet engagement permettra d'offrir un cadre de vie plus sûr et plus agréable tout en répondant aux enjeux environnementaux actuels. ●

2 638

en hectares, d'espaces forestiers incluant les zones en devenir de la forêt de Maubuisson d'ici 2030

749

en kteqCO₂ en 2021
(L'objectif est d'atteindre 379 kteqCO₂ en 2030)

59

en pourcentage, d'énergie renouvelable dans les réseaux de chaleur communautaires

80

en pourcentage, des marchés de l'agglomération avec une clause ou un critère environnemental en 2024

21

exploitations agricoles sur le territoire

Environnement et transition écologique

2024, l'adaptation au changement climatique

Val Parisis a réalisé un bilan carbone pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre de ses services et a défini un objectif de réduction de 27 % de ses émissions entre 2022 et 2030. Pour atteindre cet objectif, plusieurs outils ont été mis en place, tels que le schéma de promotion des achats responsables, la stratégie numérique et les actions visant les économies d'énergie dans les bâtiments publics.

Elle a poursuivi le développement des énergies renouvelables. Elle a mené des études de faisabilité pour le verdissement et l'extension des réseaux de chaleur. Parallèlement, elle a soutenu les communes dans la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables et a lancé son schéma directeur des énergies territoriales.

Dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation durable, Val Parisis souhaite créer un pôle agricole de proximité en partenariat avec les communes de Bessancourt, Le Plessis-Bouchard et Taverny. En 2024, un diagnostic agricole a été réalisé, révélant une perte de surface agricole utile et une forte régression de l'activité maraîchère depuis le milieu des années 2000. Toutefois, le territoire conserve certains atouts, notamment un réseau de distribution de produits alimentaires favorable à la vente en circuits courts. Ce réseau permet de valoriser les circuits courts et de soutenir les producteurs locaux, créant ainsi des liens plus étroits entre producteurs et consommateurs.

L'agglomération a également mené une étude sur la vulnérabilité du territoire aux îlots de chaleur urbains (ICU). Ces phénomènes, qui se

produisent lors des vagues de chaleur, sont causés par l'artificialisation des sols, la faible présence de végétation et d'eau, ainsi que par des circulations d'air limitées par l'urbanisation. Le diagnostic montre que les parcs d'activités économiques et les centres-villes anciens sont les zones les plus exposées à ce risque. Cependant, peu de secteurs du territoire sont soumis au risque maximal en raison de la forte présence de végétation, même dans les zones urbaines les plus denses.

Ainsi, ces diverses initiatives contribuent à la transition écologique et à l'adaptation du territoire face aux enjeux climatiques, en cherchant à concilier développement économique et préservation de l'environnement. ●



Plaine maraîchère au Plessis-Bouchard

2025, des initiatives pour la préservation du territoire

La communauté d'agglomération prévoit de lancer l'extension et le verdissement des réseaux de chaleur dans le cadre d'une mission qui préparera une future délégation de service public pour un réseau reliant Taverny à Saint-Leu-La-Forêt à partir de 2028. Par ailleurs, les communes de Bessancourt et Taverny ont pour projet de définir, en 2025, un périmètre de zone agricole protégée (ZAP) sur leur territoire, afin de garantir à long terme la vocation agricole des terrains concernés. L'agglomération accompagnera ce projet en pilotant l'étude qui aboutira à la création de ce dossier. Des études seront lancées sur la qualité des sols agricoles, comprenant des analyses de pollution dans les zones à risque avéré, ainsi que des études agronomiques pour évaluer la possibilité de diversifier les cultures au-delà des grandes cultures céréalières.

Dans le domaine de la lutte contre les nuisances sonores, un nouveau Plan de prévention du bruit dans l'environnement sera soumis à une consultation publique avant l'été 2025, puis présenté aux élus communautaires pour un vote à l'automne. Ce plan vise à regrouper dans un seul document les interventions des gestionnaires d'infrastructures de transports, tout en intégrant le plan d'action porté par Val Parisis.

Le Plan Climat Air Énergie (PCAET) sera soumis à une évaluation à mi-parcours en 2026. Dès 2025, une revue des actions entreprises et de leurs résultats sera réalisée afin de vérifier la pertinence et l'efficacité des projets pour lutter contre le changement climatique et préserver l'environnement à l'échelle locale.

Concernant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, les syndicats en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), à savoir le Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE) et le Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO), ont prévu des projets importants pour 2025. Le SIARE commencera les travaux de sécurisation et de valorisation écologique des berges du bassin des Moulinets à Eaubonne. De son côté, le SMSO entamera des interventions visant à lutter contre les inondations à Herblay-sur-Seine, afin de protéger certaines habitations situées sur les berges de la Seine.

Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche globale visant à améliorer la qualité de vie des habitants, à préserver l'environnement et à adapter le territoire aux enjeux climatiques et urbains. ●

135 000

nuitées en hébergement
touristique pour 130 000 €
de taxe de séjour

1 200

participants à la 3ème
édition du salon Le Goût
du Terroir Val Parisis

39

déclarations d'intention
d'aliéner (DIA) traitées
dans les parcs d'activités
économiques

2

pôles gares réaménagés
avec travaux
programmés en 2025 :
Pierrelaye et Sannois

9 000

visiteurs annuels
au Fort de Cormeilles

Aménagement et tourisme

2024, pour un avenir attractif

Dans une volonté de valoriser son patrimoine et ses atouts touristiques, le territoire franchit une nouvelle étape avec la publication, en juillet 2024, de sa carte touristique. Distribuée dans l'ensemble des communes et hébergements touristiques, elle constitue un véritable guide pour les visiteurs et habitants curieux de (re)découvrir la richesse locale. À l'occasion des Journées du Patrimoine, un parcours ludique a vu le jour entre Ermont et Eaubonne. Conçu sous forme de quiz interactif, il invite petits et grands à explorer les trésors cachés et l'histoire méconnue de ces deux communes. L'inauguration de ce parcours a suscité un bel engouement, réunissant près de 80 participants. Autre rendez-vous attendu, le salon Le Goût du Terroir a,

pour la troisième année consécutive, mis à l'honneur les saveurs locales. La commune de Sannois a accueilli une vingtaine d'exposants et pas moins de 1 200 visiteurs, témoignant de l'intérêt grandissant pour les produits du terroir et les savoir-faire artisanaux.

Le territoire se transforme également en profondeur. À Herblay-sur-Seine, la Patte d'Oie s'apprête à vivre une métamorphose majeure sous l'impulsion du Département du Val d'Oise, qui porte un ambitieux projet de requalification du carrefour. Parallèlement, l'agglomération a été sélectionnée dans le cadre d'un appel à projets national dédié à la transformation des zones commerciales. Cet engagement permettra la requalification de la zone d'activité des Primevères, à Pierrelaye. Dans cette dynamique, le projet du

futur centre commercial Air bénéficie d'un accompagnement stratégique, grâce à une concertation étroite entre le groupe Strauss, la Ville d'Herblay-sur-Seine, le Conseil départemental du Val d'Oise et l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France.

Enfin, les pôles gare de Sannois et Pierrelaye entrent dans une nouvelle phase avec le lancement des études opérationnelles, après validation des schémas d'aménagement. Objectif : améliorer l'accessibilité pour les piétons, cyclistes et usagers des bus, tout en repensant les espaces publics pour les rendre plus agréables et durables. La création d'espaces verts viendra renforcer cette ambition, conjuguant esthétisme et engagement environnemental. ●



Caponnière du Fort de Corneilles rénovée

2025, un territoire plus dynamique et attractif

Grâce à sa proximité avec Paris et à la richesse de son patrimoine, Val Parisis séduit de nombreuses équipes de production audiovisuelle. Pour renforcer cette attractivité, un recensement des sites potentiels de tournage sera mené afin de faciliter l'accueil des productions. Un guichet unique sera mis en place pour simplifier les démarches et une grille tarifaire harmonisée sera définie, permettant aux réalisateurs de mieux anticiper leurs besoins logistiques. En parallèle, le guide touristique Petit Futé Val Parisis sera publié et diffusé largement dans les sites touristiques du territoire et des communes voisines. Il mettra en valeur la diversité du patrimoine local ainsi que les nombreuses activités proposées aux visiteurs.

Les projets d'aménagement se poursuivent cette année, notamment autour du secteur de la Patte d'Oie. Les études menées sur le quartier des Primevères permettront d'imaginer une zone commerciale réinventée, plus écologique, intégrée

à la forêt de Maubuisson et accessible à tous, que ce soit en voiture, à vélo ou en transports en commun. Ce projet vise à concilier attractivité économique et respect de l'environnement, avec une offre commerciale repensée pour répondre aux attentes des habitants. Les travaux de réaménagement des gares de Pierrelaye et Sannois débiteront ce printemps pour s'achever à l'automne 2025. À Sannois, le projet Inventons la Métropole du Grand Paris 3 franchira une nouvelle étape avec la sélection d'un opérateur chargé de concevoir un espace mêlant logements, bureaux et commerces.

Dans le même temps, les études de faisabilité pour l'aménagement du pôle gare de Taverny seront lancées, tandis que celles de Montigny-Beauchamp entreront dans leur phase opérationnelle. Pour accompagner ces transformations, la communauté d'agglomération poursuit activement ses acquisitions foncières. Ces terrains permettront la concrétisation de nombreux projets, qu'il s'agisse de développement économique, de création de pistes cyclables et de voies vertes ou encore d'aménagement d'équipements publics essentiels. ●



Assainissement

2024, la mise en œuvre du programme issu du Schéma Directeur

Depuis la prise de compétence en matière d'assainissement et d'eaux pluviales urbaines le 1er janvier 2018, la communauté d'agglomération Val Parisis renforce ses actions en faveur de la protection du milieu naturel. Dans la continuité de ses démarches environnementales, elle met en place un ensemble de mesures concrètes pour améliorer la gestion des eaux et préserver les écosystèmes.

Le Schéma Directeur d'Assainissement, outil stratégique de planification, a permis de définir un programme pluriannuel de travaux réparti en trois niveaux de priorité, selon la vétusté des ouvrages. La priorité 1, qui concerne les ouvrages les plus urgents, a d'ores et déjà donné lieu à une première programmation de travaux pour l'année 2024, avec un budget de 11 millions d'euros. Cette démarche marque un premier pas vers la modernisation des

infrastructures, en vue de garantir un assainissement plus performant et respectueux de l'environnement.

Parallèlement, l'étude de Recherche de Substances Dangereuses pour l'Environnement menée en 2022-2023 a permis d'identifier des actions prioritaires pour limiter les pollutions. Ces actions, analysées de manière collaborative par le SIAAP et les différents maîtres d'ouvrage de l'assainissement, ont conduit à la création, à la fin de l'année 2024, d'un groupe de travail commun. Ce groupe aura pour mission de coordonner les actions ciblées et d'assurer leur mise en œuvre effective dès le second semestre 2025. Cette approche collaborative permet d'optimiser les solutions et de renforcer l'efficacité des mesures environnementales.

La mise en conformité des branchements est également une priorité, tant au niveau local qu'en Île-de-France. La communauté d'agglomération a intensifié les

contrôles sur les secteurs sensibles. Depuis 2019, 400 contrôles inopinés sont effectués chaque année, permettant de détecter rapidement les anomalies et d'agir en conséquence. En outre, le suivi des sites rejetant des Eaux Usées Non Domestiques (EUND), notamment les industries, artisans, métiers de bouche, garagistes et laveries, est renforcé. En 2024, 27 sites de ce type seront contrôlés de manière renforcée. Ces actions visent à éradiquer les rejets polluants et à préserver la qualité des milieux naturels.

Ainsi, la communauté d'agglomération Val Parisis s'engage activement pour la protection de l'environnement, à travers une série d'initiatives ciblées et une gestion rigoureuse des eaux. Ces efforts, à la fois techniques et collaboratifs, contribuent à un avenir plus durable pour la région, en répondant aux enjeux environnementaux de manière proactive et ambitieuse. ●



Fin de chantier d'assainissement à Pierrelaye

2025, continuité des démarches environnementales

Le programme de travaux d'investissement issu du Schéma Directeur d'Assainissement prévoit une hiérarchisation des opérations, avec un investissement global estimé à 190 millions d'euros. La mise en œuvre des travaux a débuté en 2024, et les prochaines étapes, concernant les priorités 1, 2 et 3, seront analysées en détail au premier semestre 2025, en coordination avec les villes et leurs plans pluriannuels de travaux. À cette étape, une programmation budgétaire sur 15 ans sera mise en place, avec un investissement annuel de 13 millions d'euros, garantissant une gestion à long terme et efficace des infrastructures.

Dans un souci de prévention et d'anticipation des risques, une étude complémentaire d'Analyse des Risques de Défaillance des réseaux et ouvrages sera lancée au deuxième trimestre 2025. Cette étude visera à identifier les actions à mettre en place en cas d'incidents imprévus (pannes, crues, inondations), afin de limiter les impacts sur le bon fonctionnement du système de collecte des eaux et garantir la résilience des infrastructures face aux aléas climatiques.

En parallèle, une réflexion approfondie sera menée pour officialiser et appliquer les recommandations des différentes études en cours. Cette démarche comprendra la finalisation des zonages officiels et obligatoires pour les « Eaux Usées » et les « Eaux Pluviales », ainsi que l'adoption de leur règlement respectif. Ces plans et règlements d'assainissement communautaire seront actualisés et renforcés, en vue de poser des prescriptions et obligations plus strictes, afin d'améliorer la gestion des eaux et de préserver le cadre de vie et l'environnement. Une enquête publique sera organisée pour permettre à la population de prendre connaissance de ces modifications et de les officialiser.

Ainsi, la communauté d'agglomération Val Parisis s'engage dans une démarche ambitieuse pour la modernisation et la pérennité de son réseau d'assainissement, tout en répondant aux enjeux environnementaux et en garantissant la sécurité sanitaire et la qualité de vie des habitants. ●

300

en m² de gazon fleuri
pour égayer
notre quotidien

16

en Kg de miel produit
par 2 essaims d'abeilles
pour préserver notre
biodiversité

5 250

pieds de lierre plantés à
« touche-touche » pour
limiter les prestations de
désherbage

1 886

arbustes et
1750 graminées et
vivaces pour danser au
gré du vent

74

arbres et 500 jeunes
plants forestiers pour
trouver un nouveau
souffle

Espaces publics et voirie

2024, une prise de conscience

Si le concept de développement durable a été défini dès la fin des années 80 et que de nombreuses initiatives ont vu le jour depuis (Agenda 21, protocole de Kyoto, Accord de Kunming-Montréal, etc.), il a longtemps pu sembler abstrait. Pourtant, les conséquences du changement climatique sont aujourd'hui bien réelles et nous imposent un changement de paradigme.

En 2024, la direction des espaces publics s'est mobilisée sur plusieurs fronts pour améliorer notre cadre de vie et répondre aux enjeux environnementaux. Dans une démarche innovante et respectueuse de l'environnement, 23 moutons ont été introduits sur une parcelle de 2,5 hectares pour assurer l'éco-pâturage d'un bassin de rétention. Cette méthode naturelle permet de limiter l'usage d'engins mécaniques tout en favorisant la

biodiversité. Les abeilles aussi ont joué un rôle clé : trois ruches ont été installées, offrant un refuge à ces précieuses pollinisatrices. Leur travail a été récompensé par une médaille d'or au concours régional du miel d'été toutes fleurs.

Pour lutter contre les nuisibles de manière écologique, des pièges ont été déployés afin de maîtriser la prolifération des chenilles processionnaires. En parallèle, l'installation de nichoirs à oiseaux et d'abris pour hérissons, écureuils et chauves-souris contribue à la préservation de la faune locale. Face au défi des îlots de chaleur en milieu urbain, une attention particulière a été portée à la végétalisation. Pas moins de 74 arbres ont été plantés, accompagnés de massifs d'agrément. Dans le même esprit de préservation des ressources, 280 m³ de paillage ont été mis en place pour limiter les arrosages et optimiser la gestion de l'eau.

L'amélioration du cadre de vie passe aussi par la propreté et la sensibilisation des habitants aux bonnes pratiques. Aux abords des gares routières, des corbeilles double flux ont été installées pour encourager le tri des déchets. Par ailleurs, l'entretien des voiries a été repensé avec l'utilisation d'équipements électriques pour le désherbage, réduisant ainsi l'impact environnemental. L'espace public doit être accessible et partagé par tous. C'est dans cet esprit que de nouveaux aménagements ont été réalisés pour favoriser les mobilités douces. À Taverny et Ermont, deux nouvelles voies ont été créées, intégrant systématiquement des pistes cyclables et des voies vertes pour encourager les déplacements alternatifs.

Ces actions concrètes témoignent d'un engagement fort en faveur d'un cadre de vie plus durable et d'une ville plus résiliente face aux défis environnementaux. ●



Ecopâturage à Frepillon

2025, vivre l'espace public autrement

L'agglomération Val Parisis s'engage pour faire du bus une alternative efficace à la voiture en améliorant la desserte locale. En 2025, près de 50 arrêts seront créés ou réaménagés afin de garantir une accessibilité pour tous. Cette initiative s'inscrit dans une politique plus large visant à développer des mobilités plus durables et à encourager les alternatives aux véhicules individuels.

Dans cette optique, la voirie poursuit sa transition vers des aménagements plus verts et adaptés aux nouveaux usages. Axe majeur du territoire, la chaussée Jules César fera l'objet d'une nouvelle phase de requalification entre Le Plessis-Bouchard, Franconville-la-Garenne et Beauchamp. Une voie verte y sera aménagée afin de renforcer le maillage cyclable et d'offrir un cadre sécurisé aux usagers. Pour compléter cette offre, trois abris à vélos sécurisés seront installés à Franconville-la-Garenne, Beauchamp et Taverny, incitant ainsi davantage d'habitants à privilégier les déplacements à vélo pour rejoindre les gares.

L'amélioration des infrastructures concerne également le nouveau quartier Marina à Corneilles-en-Parisis. Pour optimiser sa desserte et fluidifier la circulation, la route de Seine fera l'objet d'une requalification intégrant des dispositifs de ralentissement, des trottoirs élargis et quelques places de stationnement intégrées à des aménagements paysagers. L'objectif est de concilier accessibilité, sécurité et qualité de vie pour les riverains et usagers.

Les aménagements paysagers occupent aussi une place essentielle dans la transformation du territoire. Afin d'améliorer le cadre de vie et de renforcer la présence du végétal en ville, de nouvelles plantations viendront embellir les parcs d'activités économiques. Ces espaces, souvent perçus comme strictement fonctionnels, bénéficieront ainsi d'un environnement plus agréable et accueillant. Un giratoire situé à l'entrée de ville, entre Herblay-sur-Seine et Pierrelaye, fera également l'objet d'une revalorisation. Cet aménagement, pensé pour marquer visuellement cet accès stratégique, sera agrémenté d'une installation originale et surprenante. Saurez-vous la repérer ? Un indice : une libellule géante s'y installera bientôt... à vos filets ! ●

5 789

créations
d'entreprises

117

demandes
d'implantations

47

entreprises hébergées
dans des locaux de
Val Parisis représentant
248 emplois

237

créateurs d'entreprise
accompagnés

106

entreprises
aidées

Développement économique

2024, une année de modernisation des parcs d'activités

En 2024, les collaborations avec les acteurs économiques locaux se sont intensifiées pour relever les défis du territoire. Quatre axes d'intervention ont structuré ces actions.

Face à la raréfaction du foncier économique, la modernisation des parcs d'activités a été une priorité. La valorisation de ces espaces s'est appuyée sur une coopération renforcée avec les entreprises et propriétaires locaux, aboutissant à la création d'une carte interactive des Parcs d'Activités Économiques. La signalisation des entrées a été optimisée, et des rencontres ont permis d'améliorer les conditions d'activité et de travail des entreprises et de leurs salariés. La transition énergétique a aussi été au centre des préoccupations,

avec 19 diagnostics thermiques réalisés et un atelier dédié à la décarbonation industrielle.

L'attractivité économique du territoire s'est poursuivie avec l'achèvement de plusieurs programmes d'aménagement, dont la commercialisation des parcs des Épineaux à Frépillon et des Écouardes à Taverny. La réindustrialisation du site 3M par Vectura a favorisé l'implantation d'entreprises comme le groupe Pommier. Les réflexions et études sur la requalification des parcs d'activités de Beauchamp-Ouest et des Métiers à Ermont ont également débuté.

Le lien avec le tissu économique local s'est renforcé grâce à l'accompagnement de 56 chefs d'entreprise et à des initiatives comme BOOST PME. Des événements phares, tels que Le Goût du Terroir Val Parisis à Sannois et le salon Effervescence à Herblay-sur-Seine, ont soutenu

la dynamique économique locale. Une soixantaine d'industriels ont été consultés sur la valorisation des savoir-faire locaux, la modernisation des équipements et la promotion des métiers auprès des jeunes. Quatre rendez-vous industriels ont été organisés sur des thématiques comme l'internationalisation et les meilleures pratiques de recrutement. Des visites d'entreprises ont permis aux collégiens et lycéens de mieux appréhender le monde industriel.

Le soutien à la création d'entreprises reste un levier majeur de développement local. La pépinière d'entreprises, Le Tremplin Val Parisis, en pleine expansion, accompagne 17 jeunes dirigeants. De nouveaux partenariats, notamment avec l'Ordre des avocats du Val-d'Oise, ont enrichi les services offerts aux 448 porteurs de projets et entrepreneurs suivis par Val Parisis. ●



Matinale des Entreprises au Westotel de Taverny

2025, vers un territoire attractif et engagé

En 2025, la modernisation des parcs d'activités économiques se poursuivra avec des services renforcés et une valorisation des espaces existants, notamment à Beauchamp-Ouest et Ermont. L'amélioration des infrastructures et des équipements collectifs offrira un cadre de travail plus attractif aux entreprises et à leurs salariés. Des îlots de fraîcheur seront aménagés, notamment à Taverny, afin d'améliorer le confort des usagers et de répondre aux enjeux climatiques. La transition écologique restera une priorité avec des actions de sensibilisation. Parallèlement, un travail sera mené sur l'évolution des règles d'urbanisme au sein des parcs d'activités pour optimiser l'utilisation du foncier économique. L'agglomération continuera d'accueillir les nouveaux chefs d'entreprise et porteurs de projets compatibles avec les contraintes du territoire.

Le rapprochement entre les entreprises locales et le monde académique sera renforcé afin de favoriser l'innovation et la transmission des savoir-faire. L'action DEF'Industrie permettra aux étudiants et ingénieurs des établissements d'enseignement supérieur de collaborer avec les industriels locaux sur des projets en attente de développement. Ces échanges favoriseront l'émergence de solutions innovantes et contribueront à dynamiser le tissu économique.

En parallèle, 2025 marquera une nouvelle étape dans les liens entre les entreprises et l'enseignement secondaire et supérieur. Des partenariats avec l'Éducation nationale et l'association Carrefour Enseignement Supérieur-Entreprise du Val d'Oise encourageront les jeunes diplômés à découvrir les opportunités professionnelles du territoire et à s'orienter vers les secteurs en tension.

Le soutien à l'entrepreneuriat restera un axe majeur du développement économique local. La pépinière d'entreprises Tremplin Val Parisien poursuivra son accompagnement des porteurs de projets et jeunes entrepreneurs avec une offre de services élargie. De nouvelles permanences seront mises en place, en lien avec les acteurs locaux du soutien à l'entrepreneuriat, afin d'offrir un accompagnement personnalisé. Un partenariat renforcé avec les structures d'accompagnement locales stimulera l'économie locale. Pour informer les entrepreneurs, un guide pratique de la création d'entreprise sera publié et diffusé auprès des porteurs de projet du territoire intercommunal. ●



Portes ouvertes de la nouvelle saison à l'AquaVal - Centre aquatique Alice Milliat le 13 septembre 2024

 **ESPACES
FORME ET BALNÉO**

PARTIE 2

UN TERRITOIRE SÛR ET SOLIDAIRE

2 UN TERRITOIRE SÛR ET SOLIDAIRE

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20250926-2025-118-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

55

usagers des aires
d'accueil ont participé à
une action collective

208

aides de solidarité
écologiques versées

833

visites réalisées par les
deux inspecteurs de
salubrité

30

réunions usagers
des aires d'accueils

838

interventions du service
des aires d'accueil

Habitat et aires d'accueil

2024, améliorer de la coordination en matière de salubrité

Un diagnostic en matière d'habitat et de logement a été mené ces derniers mois, afin de mieux comprendre les dynamiques résidentielles du territoire. Cette démarche a permis d'identifier les caractéristiques du parc de logements, les besoins spécifiques de la population en matière de logement, ainsi que les enjeux à venir en lien avec l'évolution démographique et économique. Le diagnostic s'est appuyé sur des données statistiques, des enquêtes de terrain, ainsi que sur des échanges avec les acteurs locaux du logement.

La salubrité a connu une hausse des demandes d'autorisation préalable de mise en location et des visites terrain assurées par les inspecteurs. Cette évolution résulte en partie des élargissements du 1^{er} juillet à Beauchamp, Montigny-lès-Cormeilles, Cormeilles-en-Parisis, Herblay-sur-Seine,

Eaubonne, Saint-Leu-La-Forêt et du changement de périmètre à Franconville-la-Garenne. Par ailleurs, la loi du 11 avril 2024 a octroyé une nouvelle compétence au dispositif Permis de louer : sanctionner les propriétaires n'ayant pas fait la demande requise. Cette évolution a nécessité une réorganisation du service.

En fin d'année, une convention a été signée avec la Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise pour mieux repérer et traiter les logements dégradés loués, faisant de Val Paris la première agglomération du département à intégrer ce dispositif. L'amélioration de la coordination avec les partenaires institutionnels demeure une priorité pour un meilleur service aux habitants.

S'agissant des aires d'accueil, les travaux d'amélioration des équipements se sont poursuivis, notamment avec la fermeture des locaux cuisine à Ermont. L'accent a été mis sur la qualité du service aux

usagers via l'installation du paiement par carte bancaire sur les dix aires et la mise en place du paiement en ligne des droits d'usage et consommations de fluides.

L'année 2024 a aussi vu le développement d'un volet social avec des actions collectives (peinture sur bâche pour enfants à Taverny, « Noël en Paris » à Cormeilles-en-Parisis en partenariat avec la Direction de la lecture publique) et un renforcement du lien avec l'ADVOG, association spécialisée dans l'accompagnement des populations tsiganes et des gens du voyage.

Enfin, le projet de relogement des voyageurs de la Plaine de Pierrelaye a franchi une nouvelle étape avec le lancement d'une mission de mise à jour du diagnostic et d'accompagnement social, ainsi que la sélection de l'opérateur chargé du programme d'habitat adapté. ●



Quartier des Bois Rochefort à Corneilles-en-Parisis

2025, recentrer les actions sur la qualité du parc locatif

Le déploiement du Pacte territorial 2025-2027, initialement conçu pour garantir dans la durée le service d'information de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), à destination des habitants engagés dans des démarches de rénovation énergétique, est malheureusement suspendu. Cette décision s'inscrit dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, directement liées aux choix de l'État de réduire les financements alloués aux collectivités territoriales. Face à ces restrictions, la communauté d'agglomération se voit contrainte de recentrer son action sur ses compétences propres et de laisser l'État assumer pleinement ses responsabilités en matière de rénovation énergétique des logements, un domaine qui relève de sa compétence.

Malgré ces ajustements significatifs, l'engagement de l'agglomération à garantir un parc locatif de qualité reste intact. Le service d'accompagnement des propriétaires sera maintenu. Ce service a pour objectif d'assurer que les logements mis en location respectent les normes minimales de sécurité et de décence. En parallèle, la mission mutualisée de lutte contre l'habitat indigne, qui soutient les locataires confrontés à des logements insalubres poursuit son action.

La mise en œuvre de la convention d'échange de données avec la Caisse d'allocations familiales va permettre d'améliorer l'efficacité de l'accompagnement des familles en matière de logement et de droit au logement. En parallèle, une nouvelle procédure de sanction des infractions au permis de louer sera appliquée, renforçant ainsi le contrôle sur la qualité des logements proposés à la location et la mise en œuvre d'une politique plus stricte.

S'agissant des aires d'accueil des gens du voyage, la priorité de l'agglomération reste de maintenir une qualité de service optimale et de renforcer les actions sociales partenariales, adaptées aux besoins spécifiques des occupants. Une étude sera lancée pour explorer des solutions de sédentarisation pour les ménages voyageurs, comprenant la possibilité de transformer des aires existantes en terrains familiaux ou de créer de nouveaux espaces d'accueil dédiés, afin de répondre plus efficacement aux besoins de ces populations.

Enfin, le projet de relogement des voyageurs de la Plaine de Pierrelaye poursuit son avancée. En 2025, l'agglomération se concentrera sur la définition détaillée du programme de relogement et procédera à la sélection du maître d'œuvre chargé de la mise en œuvre de ce projet. Cette étape clé permettra de concrétiser le projet et d'assurer un meilleur cadre de vie pour ces ménages, dans le respect de leur dignité et de leurs besoins. ●

2 UN TERRITOIRE SÛR ET SOLIDAIRE

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20250926-2025-118-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

2 248

interventions

3 839

sécurisations

307

mises à dispositions

1 241

verbalisations

17

actions policières
par nuit

Sécurité et prévention

2024, développement de la sécurisation de proximité

Portée par la dynamique de la communauté d'agglomération Val Parisis et animée par un engagement sans faille, la police municipale mutualisée a connu une année 2024 particulièrement active, tant sur le plan préventif que répressif. Déployée sur l'ensemble du territoire, elle s'est distinguée par 2 248 interventions et 3 839 sécurisations, contribuant ainsi à l'interpellation de 307 individus auteurs d'infractions pénales, affectant à la fois les personnes et les biens. Cela représente en moyenne 17 actions policières chaque nuit, entre 18h et 04h.

Annoncée au début de l'année 2024, à la suite d'un diagnostic approfondi des enjeux de sûreté et de sécurité sur le territoire, la convention de coordination entre les forces de sécurité de l'État et la police municipale mutualisée de

la communauté d'agglomération a été renouvelée pour une période de trois ans. Cette nouvelle signature, fruit de l'engagement des maires, du président de l'établissement public de coopération intercommunale, du représentant de l'État et du procureur de la République, marque une étape importante dans le renforcement de la sécurité locale. La convention de coordination est un pilier essentiel de la stratégie intercommunale en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Elle définit clairement les domaines d'intervention respectifs de la police municipale mutualisée et de la police nationale, consolidant ainsi leur partenariat.

Au quotidien, la police municipale mutualisée assure un rôle primordial de proximité. Grâce à sa capacité d'intervention rapide et sa forte capacité dissuasive, elle veille à l'ordre, à la sûreté et à la tranquillité publique. De son côté, la police nationale se charge principalement de la répression

des crimes et délits, intervenant dans la phase judiciaire des infractions.

Le 19 juillet 2024, Val Parisis a eu l'honneur d'accueillir la Flamme Olympique, un événement mémorable où les relais se sont succédé à travers cinq communes du territoire. Cet événement sportif et festif a rassemblé toutes les forces de sécurité autour d'objectifs communs : promouvoir le territoire, ses habitants et garantir leur sécurité. Il a été encadré par un dispositif de sécurité exceptionnel, coordonné entre la police nationale, la police municipale mutualisée, les polices municipales locales et le centre de supervision urbain.

Au cours de l'année 2024, l'effectif de la police municipale mutualisée a été renforcé à 31 agents, permettant ainsi une présence plus homogène sur le terrain et une réactivité accrue face aux diverses sollicitations. ●

POLICE MUNICIPALE

Agent de la Police Municipale Mutualisée

2025, renforcement de la lutte contre les stupéfiants

Dans le cadre de la priorité nationale de lutte contre le trafic de stupéfiants, les forces de police nationale et municipale mutualisée unissent leurs efforts depuis plusieurs années pour combattre l'ensemble des formes de délinquance. Cette collaboration, de plus en plus complémentaire, permet de mobiliser des savoir-faire diversifiés au service de la sécurité publique.

Pour renforcer cette dynamique, le préfet du Val-d'Oise a pris la décision, dans le cadre du partenariat local entre les différents acteurs de la sécurité, d'intégrer les chiens de patrouille de la police municipale mutualisée dans la recherche et la détection de stupéfiants. Cette démarche marque l'élargissement des compétences de la brigade cynophile, qui développera ainsi un nouveau savoir-faire pour contribuer activement à la lutte contre les drogues.

Dans cette optique, deux maîtres-chiens de Val Parisis ont suivi une formation de 45 jours, dispensée par un centre agréé. Ces derniers viendront en renfort des équipes du commissariat de police lors d'opérations, sous le contrôle des autorités administratives et judiciaires.

Parallèlement, la lutte contre les produits stupéfiants s'étend désormais à la sécurité routière. La police municipale est

désormais équipée de tests salivaires permettant de détecter la consommation de plusieurs produits stupéfiants chez les automobilistes, tels que le cannabis, la cocaïne, l'héroïne, l'ecstasy et les amphétamines.

La police municipale mutualisée se distingue également par la mise à disposition d'un moniteur en maniement des armes (MMA), une ressource rare dans les collectivités. Depuis plusieurs années, ce moniteur, très apprécié par les polices municipales des communes mutualisées, contribue à renforcer les compétences des agents. Grâce à une convention de partenariat, il intervient régulièrement pour assurer la formation continue des agents en matière de maniement des armes. Ce dispositif permet d'assurer l'efficacité et la qualification des policiers municipaux, tout en répondant aux exigences réglementaires et en réduisant les coûts administratifs. Il garantit également une cohérence dans la doctrine d'emploi des forces de sécurité sur le territoire.

Au cœur de la politique locale de sécurité et de tranquillité publique, la police municipale mutualisée constitue une force complémentaire et un appui précieux pour les polices municipales des communes mutualisées. Aux côtés de ces dernières, elle œuvre quotidiennement à la préservation du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la tranquillité publique sur notre territoire. ●

2 UN TERRITOIRE SÛR ET SOLIDAIRE

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20250926-2025-118-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

516

caméras fixes
dans les rues

3 020

vidéoverbalisations
sur la voirie

83

caméras nomades
sur l'espace public

3

caméras au niveau
des consignes vélo

21

caméras intérieures
dans les médiathèques

Vidéoprotection

2024, un déploiement ambitieux de la vidéoprotection

En 2024, la communauté d'agglomération Val Parisis a poursuivi l'extension de son réseau de vidéoprotection urbaine, atteignant 516 caméras fixes et 83 nomades. Cette modernisation vise à renforcer la sécurité et la lutte contre la délinquance.

Des nouvelles caméras haute performance et des caméras nomades ont été installées, portant le total à 45 nouvelles unités sur l'année. Ce déploiement a permis d'améliorer la couverture des zones sensibles, avec un maillage plus efficace du territoire.

Des polices municipales ont intégré le système de supervision, bénéficiant d'un accès direct au centre de supervision urbain (CSU) intercommunal. Par ailleurs, quatre communes du territoire choisissent de développer leur propre centre de supervision urbaine (CSU) pour répondre à leurs besoins spécifiques de sécurité et de surveillance.

Bien que ces initiatives soient portées localement, elles s'inscrivent dans une logique de complémentarité et de collaboration avec l'agglomération. Le service vidéoprotection conçoit et supervise directement les projets, assurant un meilleur suivi en prenant à sa charge la partie étude du projet. Ce travail conjoint illustre la force du réseau intercommunal : une mutualisation des compétences et des moyens qui permet à chaque commune de bénéficier de l'expertise de l'agglomération.

L'année a également été marquée par l'évolution technologique des équipements : des caméras 360° couplées à des caméras de patrouille assurent une surveillance plus précise. Désormais, 516 caméras fibrées couvrent 400 sites d'espace public. La demande croissante en caméras nomades a conduit l'agglomération à en déployer 32 supplémentaires en 2024, facilitant leur accès aux communes grâce à un nouveau système de stock et à la suppression du forfait journalier. La réactivité a aussi été améliorée, réduisant le taux de panne à 3,15% contre 24% en 2016.

Le CSU a renforcé ses effectifs, atteignant 39 opérateurs assurant une surveillance 24h/24 et 7j/7 sur les 15 communes. Le parc informatique du CSU a également été modernisé, avec le remplacement de serveurs d'archivage et d'affichage, garantissant une meilleure performance et sécurisation des données.

Dans le cadre de la lutte contre les incivilités, 11 communes ont adopté la vidéoverbalisation, permettant d'adresser des contraventions jusqu'à 135 euros en cas d'infraction au stationnement.

Ce développement global renforce considérablement la sécurité sur le territoire, tout en optimisant la gestion des équipements. Ainsi, les consignes vélo des communes de Cormeilles-en-Parisis, Herblay-sur-Seine et Bessancourt ont été équipées de caméras afin de limiter vandalisme et vols. Ce dispositif sera étendu à Sannois et Pierrelaye. ●



Caméra nomade de vidéoprotection

2025, une nouvelle ère pour la sécurité publique

Dans le cadre de l'amélioration continue des infrastructures de vidéoprotection, plusieurs projets sont prévus pour 2025, visant à renforcer la sécurité publique et optimiser la gestion des systèmes d'information. Tout d'abord, deux serveurs de répertoire du réseau de vidéoprotection seront remplacés cette année. Cette mise à niveau est essentielle pour répondre aux besoins croissants en matière de stockage et de traitement des données. Elle permettra d'assurer une meilleure performance du système, essentiel pour garantir une surveillance de qualité et une gestion fluide des informations.

Parallèlement, un projet majeur d'intégration de la gestion Active Directory des postes et utilisateurs sera mis en place. Cette évolution simplifiera l'administration des systèmes, facilitant ainsi le contrôle des accès tout en renforçant la sécurité.

Un autre projet clé est l'expérimentation de la vidéosurveillance algorithmée (VSA), prévue jusqu'au 31 mars 2025. Cette technologie, rendue possible par la loi relative aux Jeux Olympiques du 19 mai 2023, introduit l'utilisation de

l'intelligence artificielle dans le domaine de la vidéosurveillance à des fins statistiques. Ce projet, déployé sur certains sites ciblés du territoire, permettra d'évaluer l'apport de ces outils dans la sécurisation des espaces publics, tout en assurant un strict respect du cadre juridique encadrant les libertés publiques et la vie privée.

En complément de cette technologie, 128 nouvelles caméras opérateur seront déployées dans divers points stratégiques. Parmi les autres projets, deux caméras seront installées au niveau des consignes vélo de Pierrelaye et Sannois, tandis que la médiathèque de Sannois sera équipée de 12 nouvelles caméras, dans le cadre du dispositif d'automatisation de l'ouverture de l'équipement en soirée et les jours de fermeture. Enfin, un centre de supervision urbain sera créé à Sannois, afin de centraliser et coordonner les efforts de surveillance dans la ville.

Ces projets s'inscrivent dans une volonté globale de renforcer la sécurité publique et de moderniser les infrastructures de vidéoprotection pour répondre aux défis technologiques et sécuritaires de demain. ●

2 UN TERRITOIRE SÛR ET SOLIDAIRE

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20250926-2025-118-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

597 508

entrées dans les piscines
(+ 8% par rapport
à 2023)

53 496

fréquentation **balnéo**
et fitness (+ 55 % par
rapport à 2023)

47 811

Surface de bassin
(+ 48 % par rapport à
2023)

53 496

fréquentation **activités**
(+ 12% par rapport
à 2023)

6

délégations accueillies
dans le cadre des JOP
2024

Sports

2024, une dynamique sportive exceptionnelle

L'AquaVal - Centre aquatique Alice Milliat a ouvert ses portes au public le lundi 13 mai 2024. Dès son premier jour d'exploitation, il a accueilli une grande diversité d'usagers : scolaires, clubs sportifs et grand public. La première semaine d'activité a enregistré une affluence de 1 800 visiteurs. Le premier week-end a été marqué par un match amical opposant l'équipe de France féminine de water-polo à son homologue canadienne, confirmant ainsi la vocation hautement sportive de l'équipement. L'inauguration officielle s'est tenue le samedi 1er juin, suivie d'une journée portes ouvertes le dimanche 2 juin, permettant à tous les habitants de découvrir les infrastructures et les activités proposées dans une atmosphère festive. En seulement sept mois, la piscine olympique affiche déjà un taux de fréquentation impressionnant avec 140 000 entrées enregistrées.

L'ouverture du nouveau centre aquatique intercommunal AquaVal - Alice Milliat, situé à la jonction des communes de Saint-Leu-la-Forêt et de Taverny, a entraîné la fermeture de l'équipement

aquatique précédent de Saint-Leu-la-Forêt, rétrocédé à la ville depuis le 1^{er} juillet 2024. Afin d'assurer la continuité des activités scolaires et sportives essentielles à l'épanouissement des usagers, la communauté d'agglomération a décidé de mettre à disposition du Syndicat Intercommunal des Bussys la piscine de Taverny jusqu'à juillet 2025.

Dans le cadre de leur préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, des athlètes de renommée internationale ont choisi l'AquaVal comme centre d'entraînement privilégié. Tout en préservant l'accès au public et aux clubs locaux, six délégations venues du Timor, de Suisse, du Cameroun, du Sri Lanka, de la République Dominicaine et d'Argentine ont investi les bassins de l'équipement aquatique entre le 18 juin et le 21 août 2024. L'AquaVal - Centre aquatique Alice Milliat a également eu l'honneur d'accueillir l'équipe de France de water-polo pour un stage de préparation intensif du 10 au 20 décembre. À chaque occasion, des temps de partage et d'échange ont été organisés à destination du grand public et des associations : masterclass, rencontres avec les athlètes,

entraînements ouverts, séances de dédicaces, matchs d'exhibition, ainsi que des invitations pour assister aux épreuves paralympiques.

Le vendredi 26 avril, les Olympiades scolaires ont rassemblé 450 enfants issus de l'ensemble des communes du territoire. Dans une ambiance festive et conviviale, ces jeunes sportifs se sont affrontés autour de quinze disciplines et ateliers sportifs organisés au centre sportif Athletica. Pour les plus jeunes, une version aquatique des Olympiades a été proposée le mercredi 18 décembre, accueillant 150 enfants des centres de loisirs maternels du territoire aux Grands Bains du Parisis à Herblay-sur-Seine.

L'enquête de satisfaction s'est déroulée du mardi 1^{er} octobre au dimanche 3 novembre 2024, impliquant un panel de 604 usagers répartis sur l'ensemble des six piscines du territoire. Les résultats révèlent un taux de satisfaction remarquable de 95 %, illustrant l'engouement des utilisateurs pour ces infrastructures. L'accueil chaleureux du personnel, ainsi que la qualité et la propreté des établissements sportifs, ont été particulièrement salués. ●



Ouverture aux scolaires de l'AquaVal - Centre aquatique Alice Milliat le 13 mai 2024

2025, ambition et rayonnement des sports aquatiques

Val Parisis entend renforcer son engagement en faveur des initiatives locales dans le domaine des sports aquatiques de haut niveau et contribuer ainsi au rayonnement du territoire. L'inauguration de l'AquaVal - Centre aquatique Alice Milliat marque une étape décisive en offrant un cadre propice à l'essor de pratiques aquatiques de dimension nationale, voire internationale.

Le sport de haut niveau constitue un moteur essentiel pour le développement de la pratique sportive accessible à tous. C'est dans cette optique que Val Parisis ambitionne d'accompagner activement les initiatives locales en soutenant l'organisation de manifestations et de compétitions aquatiques d'envergure, qu'elles soient régionales, nationales ou internationales. Un règlement, en cours d'élaboration, viendra préciser les conditions et modalités d'intervention de la CA Val Parisis dans le cadre de cette compétence supplémentaire, notamment en définissant les critères d'attribution des aides financières et logistiques.

Depuis son ouverture, la piscine olympique a déjà accueilli de nombreuses compétitions de natation et de plongeon, ainsi que des galas et matchs de water-polo. Ces événements ont connu un vif succès et ont été

unanimentement salués par les organisateurs, les participants et les institutions sportives (Fédération, clubs, Ligue Île-de-France, nageurs) pour l'excellence des installations et l'engagement exemplaire des équipes du centre aquatique. En novembre 2025, ce dernier accueillera ainsi les Championnats de France de natation 25m.

Dans le cadre du premier anniversaire de l'AquaVal - Centre aquatique Alice Milliat, une journée portes ouvertes se tiendra le dimanche 18 mai au sein du centre.

Les familles et les jeunes nageurs ne sont pas en reste ! Chaque premier dimanche du mois, elles bénéficieront d'un accès privilégié à des espaces sécurisés et à des installations spécialement adaptées à l'initiation aquatique. Des animations sportives et de remise en forme seront régulièrement organisées pour les adeptes de fitness et de bien-être.

Tout au long de l'année, une programmation variée d'animations thématiques (Halloween, Noël, Soirée Zen, Pâques, Fitness Show...) viendra dynamiser la vie des piscines dans une atmosphère chaleureuse et conviviale. De plus, des compétitions de tous niveaux et pour toutes catégories seront régulièrement organisées sur l'ensemble du territoire, offrant ainsi une vitrine exceptionnelle au travail mené par les associations sportives et valorisant leur engagement tout au long de l'année. ●

514 449

entrées en 2024

26 380

inscrits, soit 14% de la
population des villes
desservies par le réseau

6 032

nouveaux inscrits

1 053 131

prêts

108 180

documents ont transité
par la navette

Lecture publique

2024, une fidélisation des usagers renforcée

Les médiathèques du réseau connaissent une dynamique en forte progression. La fréquentation globale augmente de 6 %, bien que des disparités existent entre les établissements. Le taux de renouvellement des abonnements grimpe à 74 %, témoignant d'une fidélisation réussie, tandis que les nouvelles inscriptions restent stables. L'engagement aux actions culturelles se maintient, et le service de transport de documents entre les médiathèques du réseau connaît un succès croissant avec une hausse de 14 % des documents en circulation.

Cette année, la médiathèque Maurice-Genevoix à Eaubonne a lancé un ambitieux projet de modernisation de ses espaces et de ses services, en phase avec les attentes des usagers. Le but était d'offrir un lieu plus fonctionnel et d'intégrer

l'Espace Public Numérique (EPN) de la ville, enrichissant ainsi l'accès aux ressources numériques. Parmi les améliorations : des collections valorisées grâce à de nouveaux mobiliers, des zones de travail, l'agrandissement de l'espace jeunesse et l'installation d'un coin restauration.

Un nouveau site web facilite l'accès aux services et ressources en ligne, offrant une navigation plus fluide, valorisant les nouveautés et simplifiant l'accès aux contenus numériques.

Le schéma stratégique, co-construit tout au long de 2023 avec les équipes du réseau, a été validé par les élus en avril 2024. Il servira de base pour le futur Contrat Territoire Lecture (CTL) en 2025.

L'enquête menée auprès de 1204 usagers montre un taux de satisfaction exceptionnel pour les médiathèques

du réseau Val Paris : plus de 95 % pour l'accueil, la qualité des lieux, la diversité des collections et l'ouverture dominicale. Le service de navette est plébiscité (99 %) et l'accompagnement des bibliothécaires obtient un score parfait (100 %). Cependant, l'utilisation des ressources informatiques et d'Internet reste une piste d'amélioration (85 %).

Les événements organisés tout au long de l'année, en partenariat avec les villes et services locaux, ont aussi marqué les esprits : les Nuits de la Lecture, le Livrodrome avec Ermont, Action Révisons !, les Bib' de rue, les Semaines du Développement Durable et de la Santé Mentale, le Tournoi de jeux vidéo Virtual Paris, et le Festival du Conte en Val-d'Oise. Une année riche en activités qui confirme la dynamique positive du réseau. ●



Un dimanche à la médiathèque Maurice-Genevoix
à Eaubonne

2025, un Contrat Territoire Lecture

La finalisation du Contrat Territoire Lecture (CTL) marque une étape stratégique majeure pour la période 2025-2028, impliquant la communauté d'agglomération, le Département du Val-d'Oise et l'État. Ce partenariat essentiel vise à soutenir les projets du réseau de lecture publique en offrant un financement dédié, un accompagnement sur mesure et une expertise pour garantir leur réussite. Le CTL s'inscrit dans la continuité du schéma de développement du réseau, renforçant ainsi l'accès à la culture pour tous et la modernisation des médiathèques.

Parmi les initiatives majeures, un projet de réaménagement des espaces et des collections est envisagé à la médiathèque d'Ermont. Une étude de faisabilité, prévue pour 2025, permettra d'identifier précisément les besoins des usagers, de proposer un plan d'action détaillé et d'évaluer les coûts associés. Cette démarche vise à offrir un cadre moderne et adapté, avec une mise en œuvre dès que les conditions financières et logistiques le permettront, afin de répondre aux attentes croissantes du public.

En parallèle, le déploiement du dispositif Open+ à la médiathèque André-Cancelier à Sannois est en cours,

avec une mise en place prévue pour septembre. Ce système innovant, déjà en fonction à Cormeilles-en-Parisis et Ermont, permettra aux usagers d'accéder à la médiathèque de manière autonome, en dehors des horaires d'ouverture classiques, contribuant ainsi à une plus grande flexibilité et à une meilleure accessibilité des ressources.

Par ailleurs, une nouvelle offre en ligne, Cafeyn, viendra enrichir les services proposés aux abonnés des médiathèques. Avec l'abonnement aux médiathèques, les usagers auront accès à plus de 2 000 titres de presse quotidienne et de magazines, élargissant ainsi l'accès à l'information et à la culture de manière instantanée et moderne.

Dans une volonté de renforcer la visibilité et l'attractivité du réseau, la promotion de l'activité des médiathèques sur les réseaux sociaux devient un axe stratégique majeur. Le lancement d'un compte Instagram dédié permettra de toucher un public plus large, notamment les jeunes générations, et d'augmenter l'engagement en ligne. Ce nouvel outil de communication visuel et interactif facilitera la mise en avant des événements, des nouveautés et des services, tout en créant une véritable communauté autour des médiathèques. ●

4 519

personnes reçues par
le PIMMS Médiation
Val Paris / France Service

67

professionnels du
territoire au contact du
public formés aux
Premiers Secours en
Santé Mentale

6

nouveaux boursiers
étudiants en médecine
générale

8 060

sollicitations de la
Maison de la Justice et
du Droit

170

entretiens avec
l'intervenante sociale du
commissariat de la
circonscription
d'Ermont

Politique de la ville et santé

2024, des engagements en faveur des quartiers prioritaires et de la santé

L'année 2024 a marqué un tournant majeur avec l'élaboration et la signature du nouveau contrat de ville 2024-2030, intitulé « Engagements Quartiers 2030 ». Ce contrat, qui définit les politiques de soutien aux quartiers prioritaires, représente désormais une référence essentielle. Les périmètres des quartiers ont été réévalués et élargis, englobant 25 % d'habitants en plus par rapport à 2015. En concertation avec les partenaires locaux, plusieurs axes stratégiques ont été retenus : la sécurité et la tranquillité publique, la transition écologique et le cadre de vie, la santé et le bien-être, l'emploi, ainsi que l'éducation, la culture et l'accès aux droits.

Dans cette dynamique, le soutien financier aux associations a été maintenu, permettant la poursuite de

plusieurs dispositifs essentiels pour les habitants : un permis de conduire solidaire, des permanences pour favoriser l'accès aux droits, la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, un accompagnement dans les démarches administratives, assuré par Pimms Médiation Val Paris.

En matière de santé, un diagnostic en régie a été réalisé pour évaluer précisément les besoins des habitants. Ce travail a servi de base à la conception d'un programme d'actions ambitieux pour le nouveau Contrat Local de Santé. Parallèlement, les actions déjà entreprises pour renforcer l'attractivité médicale ont continué de porter leurs fruits. En effet, six nouvelles conventions de bourses ont été signées avec des étudiants en médecine générale, portant ainsi à 12 le nombre de nouveaux médecins généralistes qui exerceront sur le territoire dans les années à venir. De plus, le partenariat avec l'entreprise

sociale et solidaire 2AH s'est renforcé, avec une demande croissante, presque triplée entre 2023 et 2024.

Le volet santé mentale a également fait l'objet d'une attention particulière. Les actions de prévention et les partenariats se sont intensifiés avec la mise en place de 5 sessions de formation aux premiers secours en santé mentale. Deux Réunions d'Évaluation des Situations d'Adultes en Difficulté (RESAD) ont été organisées, ainsi qu'un nouveau dispositif intitulé « Cosmos mental ». Ce dernier comprend un kit pédagogique destiné à améliorer la compréhension du concept de santé mentale et à aider à le transmettre aux autres. Enfin, une Journée de la coopération a été organisée autour des majeurs protégés, réunissant plus de 200 professionnels du soin et de l'action sociale du territoire. ●



Quartier des Chéries à Ermont

2025, des programmes d'actions ambitieux

L'année 2025 marque le début de la mise en œuvre des actions définies dans le cadre des engagements récemment contractualisés, tant dans le contrat de ville que dans le contrat local de santé.

Dans le domaine spécifique de la politique de la ville, 2025 offrira l'opportunité de présenter une nouvelle programmation d'actions alignée avec les priorités établies dans le nouveau contrat. Cette programmation sera l'occasion de concrétiser les objectifs définis pour les quartiers prioritaires.

Afin de maintenir un maillage territorial dynamique et d'encourager l'émergence de nouvelles idées ainsi que de partenariats novateurs, un séminaire sera organisé autour des acteurs locaux et les partenaires institutionnels. Il permettra notamment d'évoquer les possibilités de dispositifs de sécurité inter-bailleurs, afin de renforcer la cohésion et la prévention au sein des quartiers.

Dans le cadre du contrat local de santé, les actions viseront à renforcer la dynamique partenariale en créant des comités de suivi thématiques. Des initiatives de communication et des programmes d'attractivité médicale seront déployés, accompagnés de formations et d'ateliers de prévention destinés aux professionnels et à la population. En outre,

un plan d'actions spécifique pour les ménages vivant sur les aires d'accueil des gens du voyage sera poursuivi. Parallèlement, les services de l'agglomération examineront la faisabilité de nouvelles actions à plus grande échelle, avec une attention particulière portée à la promotion de la santé dans les lycées et à l'initiative sport-santé, qui pourraient être mises en place dans les années suivantes.

La santé mentale, récemment désignée grande cause nationale, sera un axe majeur d'investissement pour la communauté d'agglomération, notamment à travers son Contrat Local de Santé Mentale (CLSM). En plus des actions partenariales déjà en place, un partenariat renforcé avec le réseau des médiathèques permettra de proposer de nouvelles actions de sensibilisation destinées au grand public. Ces actions viseront à mieux comprendre le quotidien des personnes vivant avec des troubles psychiques et à lutter contre leur stigmatisation. Dans la même optique, un événement culturel et inclusif sera organisé pour rassembler tous les partenaires du CLSM. Ce rassemblement visera à mettre en valeur l'ensemble des actions menées tout en renforçant l'intégration des personnes en situation de troubles psychiques. En les impliquant activement, cet événement participatif sera un levier pour sensibiliser la population et lutter efficacement contre les préjugés liés à la santé mentale. ●



Moment Com'in des agents de Val Parisis au Fort de
Corméilles en juin 2024



PARTIE 3

UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20250926-2025-118-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

165	55	452	132	450
délibérations du Conseil communautaire	délibérations du Bureau communautaire	décisions du Président	arrêtés du Président	conventions

Administration générale

2024, vers l'optimisation de la gestion documentaire

Au cours de l'année, les instances communautaires se sont tenues conformément au calendrier prévisionnel. Ces réunions ont permis d'assurer la bonne gouvernance des actions engagées et d'adapter les stratégies aux besoins du territoire.

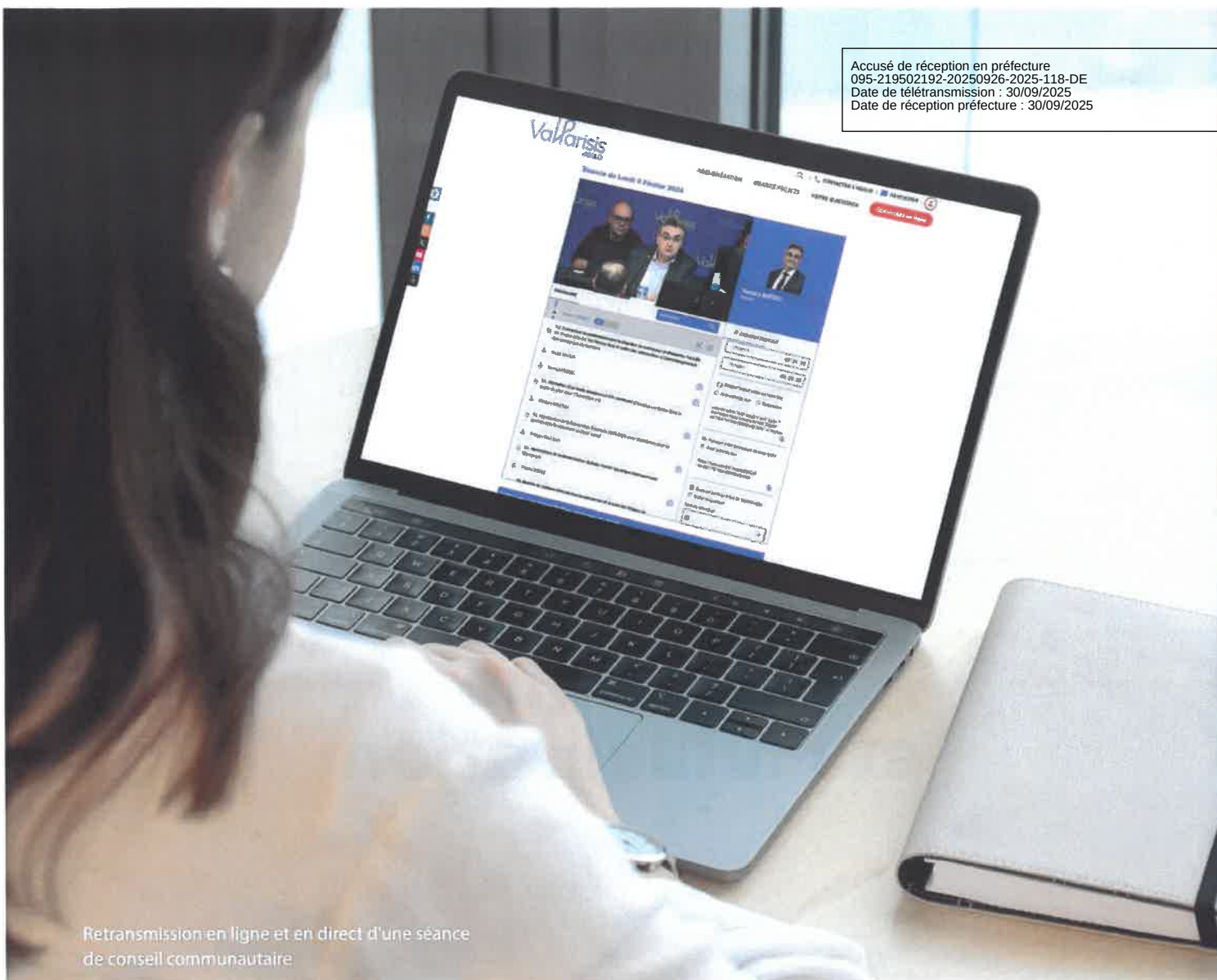
Des réunions d'information et d'échanges ont permis d'accompagner les missions du pôle et de diffuser les consignes nécessaires au bon fonctionnement des services. Ces rencontres ont favorisé une meilleure coordination entre les équipes et une circulation efficace de l'information. Dans cette dynamique, il a été proposé d'organiser des réunions régulières avec les directions afin de dresser un état des lieux, identifier les besoins spécifiques des services et définir des axes d'amélioration.

Le projet d'archivage électronique mutualisé est devenu un enjeu stratégique pour la gestion et la conservation des documents administratifs. Aussi, un travail avec le Centre interdépartemental de gestion (CIG) pour le traitement des archives de l'agglomération a été engagé. Afin de structurer cette démarche, la mise en place d'un Système d'Archivage Électronique (SAE), pilotée par l'agglomération à l'échelle intercommunale est envisagée, dans le cadre d'un projet mutualisé visant à moderniser et harmoniser la gestion des archives. Une étape clé a été franchie avec la signature, par les 11 communes adhérentes, d'une convention officialisant cet engagement collectif.

Une réunion de restitution s'est tenue en octobre 2024, faisant suite aux entretiens menés avec les référents des communes sur l'état d'avancement

du projet. Cette rencontre a permis de présenter les résultats des échanges, de mettre en lumière les enjeux organisationnels et humains identifiés, et de préciser les prérequis nécessaires au choix du SAE le plus adapté. En complément, des réunions ont été organisées en interne afin d'établir un premier état des lieux des pratiques actuelles et des axes d'amélioration possibles.

Dans une logique de coopération intercommunale, la communauté d'agglomération a également pris contact avec celle de Cergy-Pontoise, qui porte un projet similaire de déploiement d'un SAE. Cet échange a été l'occasion de partager les bonnes pratiques et d'enrichir la réflexion collective sur les enjeux techniques et organisationnels liés à un tel projet. Ces retours d'expérience contribueront à affiner la mise en place du dispositif à l'échelle de Val Parisis. ●



Retransmission en ligne et en direct d'une séance de conseil communautaire

2025, la préparation du nouveau mandat électoral

L'année 2025 sera marquée par des avancées stratégiques, notamment la mise en place d'un nouveau logiciel de traitement des courriers entrants et la poursuite du projet de déploiement d'un Système d'Archivage Électronique (SAE) à l'échelle intercommunale.

Dans cette dynamique, l'agglomération poursuit son évolution numérique afin d'optimiser le traitement des actes administratifs via une plateforme commune. Cet outil assure la gestion complète des projets, depuis leur rédaction jusqu'à leur traitement par la Direction des Assemblées. Toutefois, une évolution est attendue sur la gestion des annexes après transmission via le flux FAST. Si cette fonctionnalité est intégrée, il sera proposé d'étendre la solution à l'élaboration, la gestion et le suivi des décisions et arrêtés du Président.

Une réflexion sera également menée sur l'unification des outils pour une gestion plus efficiente des actes administratifs. L'objectif est d'adopter un logiciel unique permettant d'assurer l'ensemble du processus, depuis la convocation jusqu'à l'archivage électronique, en passant par la rédaction des notes de synthèse, la gestion des délibérations, la télétransmission et la publication.

Par ailleurs, le projet de modernisation du traitement des flux entrants connaît un léger retard en raison d'un problème technique de paramétrage. Son déploiement, initialement prévu début 2025, devrait être finalisé au cours du premier trimestre.

En parallèle, la mise en place d'un SAE mutualisé avec les 11 communes et la communauté d'agglomération demeure une priorité. Une note de cadrage a été élaborée afin de structurer le projet et de sensibiliser les référents aux prérequis techniques et organisationnels. L'enjeu est de définir un périmètre commun pour favoriser l'adhésion des communes et assurer un déploiement progressif dans des conditions optimales. Un partenariat formalisé sera élaboré en concertation avec les communes avant l'implémentation du système.

L'année 2025 sera également marquée par la préparation du mandat 2026-2031, avec une anticipation des enjeux et des orientations stratégiques.

Ces actions s'inscrivent dans une volonté de modernisation, d'harmonisation des pratiques et d'accompagnement des équipes afin d'optimiser le fonctionnement des services et d'améliorer la qualité des processus administratifs. ●

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20250926-2025-118-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

13
projets mutualisés
actifs

23
services audités dans
4 communes

27
traitements de
données recensés
pour la communauté
d'agglomérations

44
marchés publics
lancés

5
groupements de
commande créés avec
les communes

Juridique et Mutualisation

2024, année de transition et de mutualisation

L'activité juridique a joué un rôle central en 2024, avec 220 notes émises, témoignant de l'implication constante des services. Concernant les procédures judiciaires, six contentieux ont été clôturés au cours de l'année.

Le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), fruit d'une réflexion stratégique sur l'avenir de la commande publique de la collectivité, fixe des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociale et écologique pour les futures consultations. Dès 2024, 72,92 % des marchés, toutes procédures confondues, ont intégré des critères et des clauses environnementales. De plus, 100 % des marchés à procédures formalisées lancés ont été des « consultations vertes ».

La communauté d'agglomération soutient des projets d'envergure, tels que le lancement d'un marché global de performance pour la maintenance et l'exploitation des installations techniques des piscines et des médiathèques, la désignation d'un maître d'œuvre pour la modernisation des pôles gares, ainsi que le concours de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du futur siège de l'agglomération. Par ailleurs, la communauté d'agglomération a lancé 5 marchés dans le cadre d'un groupement de commandes, renforçant ainsi la coopération avec les communes en matière d'achats.

En complément des mutualisations prévues par le schéma adopté en 2022, Val Parisis a initié en 2024 une étude en vue de proposer deux nouveaux services mutualisés

aux communes : la gestion de l'énergie et un observatoire fiscal. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique globale d'optimisation des ressources et d'amélioration des services aux citoyens, avec pour objectif d'augmenter l'efficacité administrative et de favoriser une gestion durable des ressources. La commune du Plessis-Bouchard a rejoint le service mutualisé de vidéo-verbalisation, et celle de La Frette-sur-Seine a intégré le dispositif de mise à disposition des caméras nomades. À la fin de l'année 2024, 13 services mutualisés avaient été proposés aux communes. Parmi ceux-ci, le service de la protection des données, créé en 2023 et mutualisé avec 11 communes et 6 CCAS, a été pleinement opérationnel en 2024. Les actions de mise en conformité nécessaires sont mises en œuvre progressivement. ●

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables 2025 - 2027

Valparisis
AGGLO

Le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables

2025, un avenir durable, mutualisé et sécurisé

En 2025, la communauté d'agglomération poursuivra son accompagnement en prenant soin d'intégrer de manière systématique les enjeux écologiques et sociaux dans les processus d'achat. L'objectif sera de mettre en œuvre efficacement le SPASER (Schéma de Promotion de l'Achat Socialement et Écologiquement Responsable), en accompagnant les services acheteurs à travers des sessions de sensibilisation et des formations ciblées.

La communauté d'agglomération mettra à disposition des outils et des ressources permettant de mieux comprendre comment intégrer ces enjeux dans les marchés publics, en valorisant les critères de durabilité, d'inclusion et d'impact social. L'ambition est de permettre de s'approprier ces nouvelles dynamiques et de les appliquer dans leur pratique quotidienne.

Côté mutualisation, l'enjeu majeur sera de mettre en œuvre les services de gestion de l'énergie et d'observatoire fiscal, qui ont fait l'objet d'études approfondies en 2024. Ces dispositifs auront pour but d'optimiser les coûts et de favoriser la performance énergétique et fiscale des collectivités

locales. Parallèlement, le renouvellement des conventions de mutualisation arrivant à échéance devra être effectué pour garantir la continuité et l'adaptabilité en fonction des besoins.

Une évaluation approfondie de l'ensemble des dispositifs existants sera menée afin d'analyser leur pertinence, leur efficacité opérationnelle, ainsi que leur impact global sur les communes adhérentes. Cette analyse permettra d'identifier les points forts, les axes d'amélioration et de capitaliser sur les bonnes pratiques observées, dans le but de les intégrer dans le nouveau schéma. Cette démarche d'évaluation et de réajustement permettra d'assurer une meilleure cohérence et une plus grande efficacité des actions menées à l'échelle intercommunale.

Enfin, la mise en conformité de la protection des données sera au cœur des préoccupations, tant au sein de la communauté d'agglomération que dans les communes. Il sera nécessaire de renforcer la culture de la protection des données personnelles à travers des actions de sensibilisation adaptées aux différents publics concernés, afin d'assurer une mise en œuvre rigoureuse des principes de la réglementation RGPD et de garantir la sécurité des informations. ●

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20250926-2025-118-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

391

agents

183

femmes parmi
les agents

249

titulaires parmi
les agents

956

jours de formation
suivis par les agents

105

entrées pour
71 départs

Ressources humaines



2024, améliorer le bien-être au travail

L'année 2024 a été marquée par l'ouverture de l'AquaVal - Centre aquatique Alice Milliat, un projet structurant pour le territoire. Le recrutement des 42 agents nécessaires à son bon fonctionnement a été mené sur quelques semaines, garantissant une montée en puissance rapide du nouvel équipement.

Afin de renforcer l'attractivité de la collectivité et d'améliorer la qualité de vie au travail, plusieurs initiatives pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants, trois sessions de deux journées d'accueil ont été organisées, permettant à 32 agents de découvrir la collectivité et d'échanger avec leurs collègues. Dans cette dynamique,

les rencontres Moments Com'in se poursuivent régulièrement afin de mieux faire connaître les métiers et de renforcer les liens entre services.

En juin, la première semaine de la qualité de vie au travail a été proposée aux agents, en écho aux manifestations nationales. Conférences, ateliers et séances de massage ont rythmé cet événement, animé à la fois par des intervenants extérieurs et des agents volontaires. Tout au long de l'année, d'autres actions ont contribué à renforcer la cohésion et l'engagement des équipes. Parmi elles, le barbecue organisé avant les congés d'été, deux éditions du Café des projets réunissant 71 agents, ainsi que la participation à plusieurs courses en équipe ou en individuel, rassemblant 25 coureurs.

En parallèle, des initiatives ont été déployées pour attirer de nouveaux talents. Le site internet dédié à la marque employeur et à l'identité de la collectivité a été enrichi, tandis que quatre portraits mettant en valeur différents métiers ont été réalisés au format vidéo pour les réseaux sociaux de la collectivité.

L'année a également été marquée par le lancement réussi de l'école de formation interne. En seulement 12 sessions, 255 agents ont bénéficié de formations dispensées par une quinzaine de collègues formateurs. Face à cet engouement, le dispositif sera reconduit et élargi en 2025 afin d'accompagner toujours mieux les parcours professionnels et le développement des compétences. ●



Un Café des projets à la médiathèque Georges-Pompidou de Saint-Leu-la-Forêt

2025, valoriser les talents

Face aux défis du recrutement et aux contraintes budgétaires, la politique RH joue un rôle clé pour attirer, fidéliser et développer les talents. En 2025, plusieurs actions seront renouvelées pour renforcer la marque employeur et améliorer la qualité de vie au travail. Ces initiatives, avec notamment la reconduction des courses en relais ou en individuel, le Café des projets et les distributions de paniers de fruits, sont autant de moments conviviaux favorisant l'engagement des agents.

Un dispositif de parrainage va être instauré pour accompagner les nouveaux arrivants dès leurs premiers jours : des agents se mobiliseront ainsi pour faciliter leur intégration et leur adaptation au sein de la collectivité.

De nouveaux formateurs ont intégré le dispositif de l'école interne de la formation afin d'élargir l'offre. Cette montée en compétence s'inscrit dans le cadre du plan triennal de formation 2025-2027 qui vise à renforcer l'accompagnement et l'évolution professionnelle des agents.

La qualité de vie au travail reste un enjeu prioritaire. Après le succès de la première édition, une nouvelle semaine dédiée à cette thématique sera organisée en juin. Conférences, ateliers sportifs et bien-être, séances de massage, initiation à l'apiculture et au jardinage viendront rythmer cet événement, favorisant le bien-être des agents et la cohésion des équipes.

En parallèle, le plan d'action de la marque employeur sera finalisé avec deux initiatives majeures : le CV inversé, qui valorisera les compétences et aspirations des agents et l'opération Découvre mon job, qui permettra à chacun d'explorer d'autres métiers du territoire. Cette approche contribuera à une meilleure compréhension entre services et pourra même susciter de nouvelles vocations, facilitant ainsi les mobilités internes et externes.

Enfin, comme chaque année, les rencontres avec les directions des ressources humaines des communes se poursuivent. Ces échanges permettent de partager les bonnes pratiques en matière de qualité de vie au travail et d'attractivité, tout en intégrant les réalités économiques et budgétaires du territoire et de la fonction publique. ●

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20250926-2025-118-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

226
en millions d'euros,
le budget total

7,40
en années, la capacité
de désendettement au
31/12/2024

3,82
en pourcentage, le taux
d'épargne brute 2024

6 968 764
en euros, le montant
des subventions
d'investissement
perçues en 2024

24
jours de délai global
de paiement
(objectif fixé à 30 jours
maximum)

Finances

2024, une dette maîtrisée et des finances saines

Depuis 2013, la Communauté d'agglomération fait face à une diminution continue des dotations de l'État, en particulier de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Entre 2013 et 2024, cette baisse s'élève à 8,1 millions d'euros. Si la DGF avait été maintenue à son niveau initial, l'agglomération aurait perçu 53 millions d'euros supplémentaires sur l'ensemble de la période.

Parallèlement, la suppression de la Taxe d'Habitation et de la CVAE a profondément modifié la structure des ressources de la collectivité. Désormais, une part significative de son budget repose sur les fractions de TVA reversées par l'État en compensation de ces réformes fiscales. En 2024, l'élaboration du budget s'est appuyée sur les prévisions de recettes transmises en début d'année par l'État. Toutefois, une actualisation réalisée en

fin d'année a révélé une diminution de 2,5 millions d'euros de cette fraction de TVA par rapport aux montants initialement prévus, entraînant un impact budgétaire immédiat.

Malgré ces réductions de ressources, la gestion financière de l'agglomération demeure rigoureuse, permettant de préserver un équilibre budgétaire solide et de maintenir un niveau d'investissement soutenu.

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette s'élève à 41,99 millions d'euros, soit 145 € par habitant. Ce niveau reste largement inférieur à la moyenne des collectivités de même strate, qui s'établit à 380 € par habitant. Cet endettement maîtrisé témoigne de la prudence budgétaire mise en place au fil des années.

Un autre indicateur clé, la capacité de désendettement – qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité des emprunts

si l'intégralité de l'autofinancement y était consacrée – s'établit à 7,4 années en 2024. Ce chiffre demeure bien en deçà du seuil d'alerte national fixé à 12 années pour les intercommunalités, garantissant ainsi une marge de manœuvre financière confortable pour les années à venir.

Dans un contexte marqué par l'incertitude sur l'évolution des recettes fiscales et la baisse des dotations de l'État, l'agglomération doit poursuivre ses efforts d'optimisation budgétaire. La diversification des sources de financement, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la préservation de la capacité d'investissement seront des leviers essentiels pour assurer la pérennité financière du territoire.

Malgré ces défis, la solidité financière actuelle permet d'envisager l'avenir avec sérénité et de poursuivre les projets structurants au service du développement et de l'attractivité de l'agglomération. ●



2025, une démarche d'économies pour préserver les priorités

Dans un contexte économique incertain, marqué par des évolutions législatives impactantes, la Communauté d'Agglomération Val Paris a structuré son budget 2025 autour de 4 priorités : transition écologique, transports collectifs, sécurité et développement économique.

Cependant, la communauté d'agglomération pourrait perdre 4 millions d'euros en raison des mesures prévues dans la loi de finances 2025. Pour préserver ses priorités, elle a engagé une vaste démarche d'optimisation budgétaire, permettant d'économiser 3 millions d'euros en fonctionnement. Cette réduction repose sur une baisse des dépenses énergétiques, une diminution des contributions aux syndicats et des subventions aux associations, ainsi que l'internalisation de certaines missions et l'abandon de projets non prioritaires. En parallèle, certains investissements, comme le futur siège et la chaussée Jules César, ont été reportés ou ajustés.

Malgré ces contraintes, la transition écologique reste une priorité, avec 2 millions d'euros pour l'efficacité énergétique

des bâtiments et 6,7 millions d'euros pour un éclairage 100 % LED.

Le développement des transports collectifs se poursuit, avec 7 millions d'euros pour la rénovation des pôles gares de Pierrelaye et Sannois, 600 000 euros pour de nouveaux Parkings Vélos, 350 000 euros pour le plan vélo et 2,2 millions d'euros pour l'aménagement des arrêts de bus. Ces actions visent à réduire la dépendance à la voiture individuelle.

La sécurité reste un enjeu majeur, avec 2,4 millions d'euros pour la vidéoprotection et le renforcement de la police municipale mutualisée.

Le soutien aux entreprises locales, notamment aux PME, se traduit par un accompagnement renforcé et la redynamisation des zones d'activités économiques pour favoriser leur développement.

Grâce à une gestion rigoureuse, la communauté d'agglomération équilibre son budget tout en maintenant ses ambitions. Son engagement pour un territoire durable, sécurisé et attractif demeure au cœur de ses priorités pour 2025. ●

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20250926-2025-118-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

465
environnements
de travail

70
serveurs

325
lignes fixes
et mobiles

30
sites d'exploitation
information

3 461
traitements d'incidents
en 2024

Informatique

2024, sécurisation des systèmes d'information

La communauté d'agglomération a poursuivi ses efforts pour renforcer sa sécurité informatique. Dans cette optique, un logiciel de gestion des vulnérabilités et conformités a été mis en place, permettant une meilleure identification et correction des failles de sécurité. De plus, un logiciel de bastion a été déployé afin de centraliser et sécuriser les accès aux serveurs et aux ressources critiques. Ces nouvelles solutions permettent une gestion optimisée et renforcée de la sécurité des systèmes d'information.

Par ailleurs, la modernisation des services publics numériques s'est poursuivie avec succès. La nouvelle version du logiciel de kiosque des

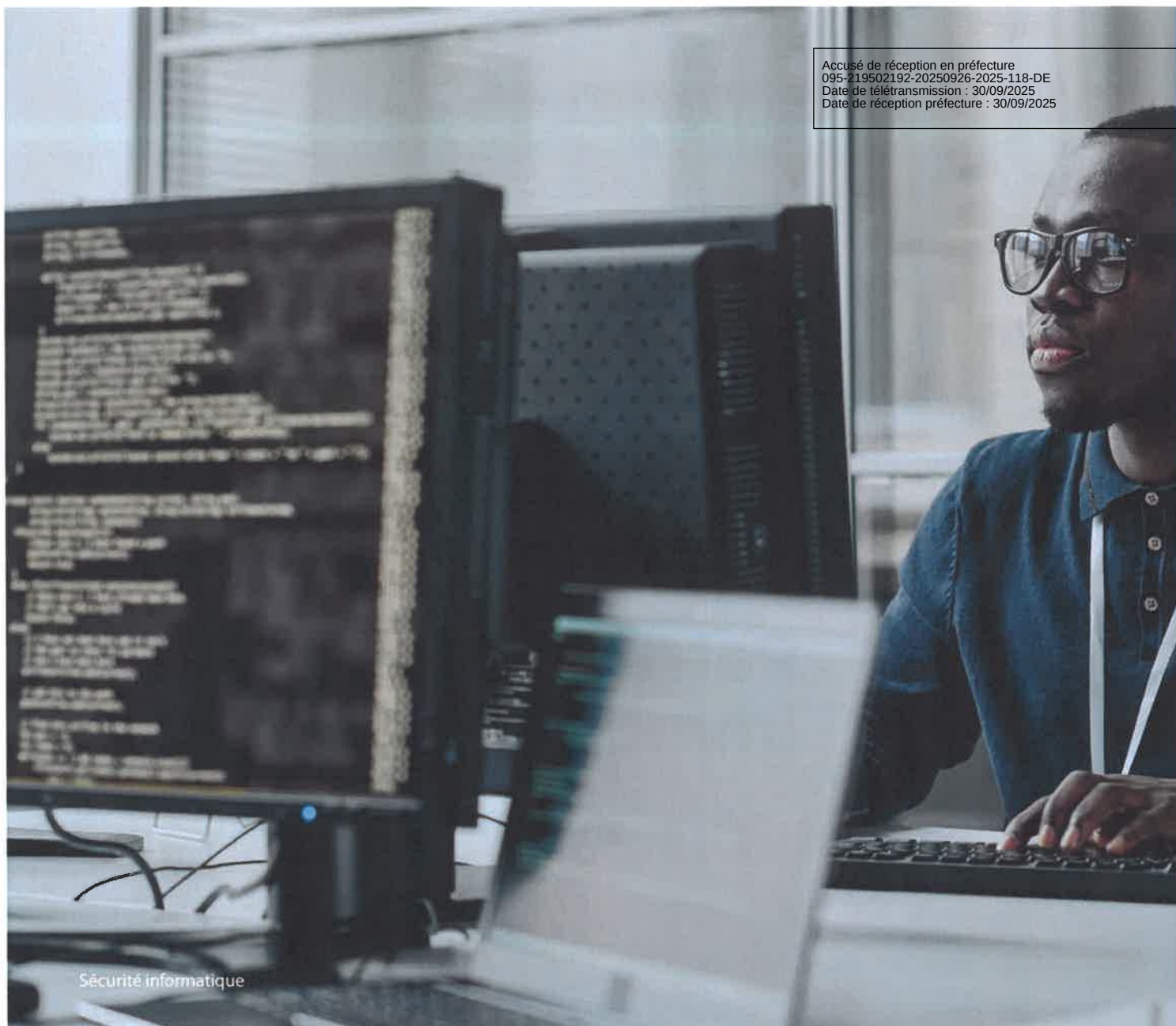
médiathèques a été déployée sur l'ensemble des postes destinés au public, offrant une meilleure ergonomie et de nouvelles fonctionnalités pour les usagers. L'Espace Public Numérique de la ville d'Eaubonne a été intégré à la médiathèque d'Eaubonne, favorisant ainsi une mutualisation des ressources et une accessibilité accrue aux services numériques.

La migration des infrastructures télécom vers un système entièrement basé sur l'IP a déjà bénéficié à plusieurs piscines et médiathèques, apportant aux agents une plus grande souplesse dans leurs communications et permettant une optimisation des coûts de fonctionnement.

Un projet d'ampleur a particulièrement mobilisé les équipes : la livraison

de l'AquaVal – Centre aquatique Alice Milliat. Le déploiement des infrastructures informatiques, la gestion des relations avec les prestataires et le suivi des non-conformités ont demandé une implication constante afin d'assurer une mise en service optimale de l'équipement.

En début d'année, la nouvelle boucle réseau en fibre optique, destinée à la vidéoprotection et aux services administratifs, a été finalisée. Cette infrastructure permet de sécuriser entièrement les cœurs de réseau et d'offrir une meilleure résilience face aux pannes. Plusieurs médiathèques ont été raccordées à ce réseau de fibre optique haut débit, améliorant ainsi la qualité et la rapidité des connexions. ●



2025, une année de transitions technologiques

La communauté d'agglomération va poursuivre la migration de ses infrastructures de téléphonie fixe. À terme, le système sera entièrement basé sur IP, offrant ainsi une flexibilité accrue pour les agents, une administration simplifiée et une mutualisation des coûts. Cette transition, déjà amorcée sur plusieurs sites, se poursuivra progressivement afin de garantir une adoption fluide et efficace.

En parallèle, la téléphonie mobile connaîtra également une évolution majeure cette année, avec un changement d'opérateur téléphonique. Cette modification nécessitera le remplacement de l'ensemble des cartes SIM utilisées par les agents. Afin de limiter les interruptions de service et d'accompagner au mieux les utilisateurs, cette transition sera réalisée en plusieurs phases. Des sessions d'information et d'assistance seront mises en place pour répondre aux interrogations et assurer une adaptation optimale à ce nouvel environnement mobile.

Une nouvelle infrastructure dédiée aux caméras nomades sera mise en place dès le début du deuxième trimestre. Les premiers

tests seront rapidement menés afin d'évaluer la performance et la fiabilité du système. L'objectif principal est d'améliorer la gestion et le suivi des équipements, de renforcer la souplesse dans l'administration des forfaits de données et d'optimiser les coûts liés aux abonnements. Cette modernisation permettra une meilleure efficacité opérationnelle et un déploiement plus réactif des dispositifs de vidéoprotection.

L'installation du système Open+ à la médiathèque André-Cancelier à Sannois, qui vise à étendre les horaires d'accès aux usagers, sera garanti par un niveau de sécurité optimal. Pour cela, l'intégration des caméras de surveillance sera essentielle afin de superviser les entrées et sorties et d'assurer un suivi précis des flux de visiteurs.

L'ensemble de ces initiatives s'inscrit dans une démarche globale de modernisation et d'optimisation des infrastructures numériques de la communauté d'agglomération. En investissant dans ces projets stratégiques, nous visons à améliorer la qualité des services offerts aux agents et aux citoyens, tout en renforçant la résilience et la performance de nos équipements technologiques. ●

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20250926-2025-118-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

87
équipements
intercommunaux

16
en GWh, de
consommation
de fluides

1 007
interventions curatives
et préventives

72 285
en m² de patrimoine
bâti en gestion

136
candidatures analysées
pour différents marchés

Patrimoine immobilier

2024, une année de réalisations majeures

L'année écoulée a été marquée par des avancées significatives pour notre territoire, notamment avec la livraison d'AquaVal - Centre aquatique Alice Milliat. Cet ouvrage exceptionnel a vu le jour en un temps record, en un peu plus de cinq ans, malgré des défis majeurs tels que la crise du Covid-19 et les répercussions de la guerre en Ukraine, qui ont entraîné une hausse des coûts et une pénurie de matériaux. Piloter 150 entreprises, de la conception à la réalisation, fut un défi relevé avec succès.

L'agglomération a également franchi un cap important avec la montée en puissance du service d'efficacité énergétique. Le lancement du Contrat de performance énergétique appliqué au patrimoine intercommunal, incluant piscines et médiathèques, garantit une baisse des consommations de

28 % sur huit ans, en ligne avec les objectifs du Décret Eco-Énergie Tertiaire. Par ailleurs, la création d'un service mutualisé avec le recrutement de deux nouveaux energy managers permet aux communes d'engager des actions similaires. À ce jour, dix des quinze communes du territoire ont adhéré à cette démarche, générant des économies énergétiques et financières.

L'année a également été marquée par la mise en œuvre de plusieurs projets structurants. Un concours d'architecture a été lancé et attribué pour le futur siège de l'agglomération, avec une forte mobilisation des candidats et la désignation d'un groupement lauréat après négociation.

La médiathèque Maurice-Genevoix à Eaubonne a bénéficié d'un réaménagement intérieur global, tandis qu'une consigne à vélos de 96 places a été installée à proximité

de la gare d'Ermont-Eaubonne pour favoriser la mobilité douce.

D'autres actions ont également rythmé cette période, notamment la réalisation des dossiers réglementaires Loi sur l'Eau et Étude d'Impact pour la base nautique à La Frette-sur-Seine. L'ancienne piscine de Taverny a été mise à disposition du SIVU des Bussys d'Eaubonne pendant une saison, la fermeture des blocs ménagers de l'aire d'accueil des gens du voyage à Ermont a été effectuée, et des locaux ont été remis en état pour être mis sur le marché de la location à Pierrelaye. Enfin, des réparations ont été menées sur le bassin carrelé de la piscine intercommunale à Montigny-lès-Cormeilles, garantissant la continuité des services offerts aux usagers. ●



Bienvenue à l'AquaVal - Centre aquatique Alice Milliat

2025, une politique énergétique ambitieuse

En 2025, un investissement de 2,1 millions d'euros sera consacré à des travaux d'optimisation énergétique, visant à réduire la consommation des équipements et à améliorer leur performance. Parmi ces opérations majeures figurent l'installation de systèmes de récupération d'énergie sur les eaux de bassins, le remplacement des centrales de traitement d'air et la mise en place d'un dispositif de récupération de chaleur via un déshumidificateur.

D'autres interventions concerneront le remplacement des masses filtrantes par un système plus performant, l'installation de chaudières gaz à condensation ainsi que des actions sur les gestionnaires techniques de bâtiments pour un meilleur pilotage énergétique.

Ces investissements stratégiques s'inscrivent pleinement dans la dynamique du Contrat de Performance Énergétique, garantissant des économies substantielles sur le long terme et contribuant aux engagements de sobriété énergétique de l'agglomération.

La communauté d'agglomération a engagé un marché de performance énergétique visant une réduction de 42 % de la consommation d'énergie pour le chauffage de l'air et de l'eau dans les centres aquatiques et médiathèques. Les travaux débuteront en 2025 et s'achèveront en 2026. Ils porteront notamment sur la modernisation des installations techniques, la récupération de chaleur des eaux de bassins, l'automatisation du traitement de l'eau et de l'air selon la

météo et la fréquentation, ainsi que l'installation de panneaux solaires thermiques et de systèmes de géothermie. À terme, 36 % de l'énergie utilisée proviendra de sources renouvelables. Des travaux complémentaires sur les bâtiments permettront d'atteindre 60 % de réduction de consommation d'ici 2030.

Parallèlement, une étude lancée en 2022 a révélé un fort potentiel de solarisation sur une centaine de toitures et parkings publics, pour une puissance de 15 000 kWc. Un marché sera lancé en 2025 pour leur mise en œuvre.

Enfin, la communauté a créé un service mutualisé de l'énergie pour accompagner 10 communes. Deux ingénieurs y analysent les données de consommation, proposent des actions ciblées et coordonnent les travaux de rénovation. Cette action vise une réduction de consommation de 10 % dès 2026 et 30 % d'ici 2030.

En complément de ces actions, une réflexion approfondie est engagée sur la rénovation de la médiathèque André-Malraux à Ermont. L'enjeu est de recenser précisément les attentes des usagers et du personnel afin de proposer un aménagement optimisé et fonctionnel. Pour ce faire, une démarche participative sera mise en place. Ces échanges permettront d'élaborer plusieurs scénarios d'aménagement, qui seront analysés et confrontés pour aboutir à une solution adaptée. Cette approche collaborative garantira une médiathèque plus attractive et en phase avec les nouvelles attentes en matière d'usages culturels et numériques, favorisant l'accessibilité et le confort pour tous. ●

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20250926-2025-118-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

52

applications
cartographiques SIG

28

tableaux de bord
« Observatoire »

444

utilisateurs du
portail SIG

15 914

jours d'utilisation
du portail SIG

149

études
cartographiques

Territoires



2024, renouvellement et développement

Le Système d'Information Géographique (SIG) a été enrichi par le développement de plusieurs applications cartographiques couvrant une grande diversité de thèmes. Parmi les nouveautés, on retrouve des outils de suivi de la délinquance, la localisation des boîtes à livres, ainsi que la présentation des offres de formations professionnelles. Une application particulièrement significative a également été mise en place pour centraliser les informations liées aux parcs d'activités économiques, offrant ainsi une ressource précieuse pour les entreprises implantées ou souhaitant s'installer sur le territoire. Cette application permet de rassembler toutes les données pratiques nécessaires à la bonne gestion et au développement des entreprises locales.

Dans le but d'améliorer la communication avec les utilisateurs du portail SIG, la lettre d'information semestrielle, présentée sous un format web moderne, met en avant des données spécifiques, des applications récentes, des retours d'expérience d'utilisateurs, ainsi que des conseils pratiques pour optimiser l'utilisation du portail SIG.

Concernant l'enrichissement des données, 826 km de vues à 360° à travers les rues de l'Agglomération ont été actualisés, disponibles sur la plateforme Panoramax ainsi que dans les outils internes. Ces vues immersives offrent une représentation réaliste et détaillée du territoire, contribuant ainsi à une meilleure appréhension de l'espace urbain.

Le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) poursuit également son développement, avec l'ajout de 49 km

supplémentaires de plans de rues. Ces données sont désormais accessibles sur l'application SIG espace public, offrant une vision plus précise et complète des infrastructures locales.

L'Observatoire territorial a joué un rôle essentiel dans l'actualisation du diagnostic local de la santé, en collectant et en traitant des données statistiques complètes, ainsi qu'en réalisant des cartographies détaillées pour illustrer les résultats. Par ailleurs, un nouveau document sur le marché immobilier a été mis à jour, permettant de consulter un état des lieux par type de biens, avec des filtres spécifiques pour chaque commune. Enfin, un tableau de bord a été mis en place pour suivre l'évolution du dispositif du Permis de louer, un outil qui sera actualisé chaque année pour suivre l'amélioration des logements mis en location. ●



Système d'information géographique

2025, de nouveaux services

La communauté d'agglomération Val Parisis bénéficiera prochainement du Dispositif Institutionnel National d'Accès Mutualisé en Imagerie Satellitaire (DINAMIS). Ce dispositif permettra, dès 2025, d'enrichir le Système d'Information Géographique (SIG) en diffusant plusieurs fois par an des images satellites du territoire aux utilisateurs du portail SIG.

À partir de mars 2025, une nouvelle campagne de mise à jour des vues à 360° sera lancée. Celle-ci se concentrera principalement sur les zones ayant récemment fait l'objet de travaux, ainsi que sur les rues dont la dernière prise de vue remonte à plus de deux ans. Par ailleurs, le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) continuera d'être enrichi en collaboration avec les communes et les gestionnaires de réseaux.

En parallèle, de nouveaux outils d'automatisation des tâches seront déployés au sein de l'équipe SIG. Celle-ci poursuivra également le développement de ses compétences en collecte de données, notamment grâce à l'intelligence artificielle et en utilisant les prises de vue à 360° ou les images satellitaires.

Le second semestre 2025 verra une migration importante du portail SIG, impliquant des modifications profondes de toutes les applications cartographiques internes. Des webinaires de formation

seront organisés pour permettre aux utilisateurs de se familiariser avec la nouvelle ergonomie et les outils cartographiques.

De nouvelles applications cartographiques seront également développées, notamment pour le réseau de bus qui sera opérationnel dès le 1er août, ainsi que pour les thématiques liées à l'environnement et à la sécurité. L'application dédiée à l'environnement centralisera une grande variété de données, qu'elles soient internes, issues de partenaires ou provenant de plateformes nationales. Les utilisateurs y trouveront des informations sur les îlots de chaleur, les risques environnementaux, les nuisances sonores et les espaces naturels sensibles.

Un nouveau contrat de mutualisation sera proposé aux communes de la communauté d'agglomération, visant à maintenir et à développer des services innovants sans nécessiter d'investissements supplémentaires et en conservant les ressources humaines actuelles.

Enfin, les tableaux de bord existants intégreront les nouvelles données disponibles en 2025. Les indicateurs du portrait de territoire de Val Parisis seront actualisés sur plusieurs thématiques. De nouveaux travaux seront également menés sur des sujets tels que la santé, la mobilité et le dispositif du Permis de louer. ●

3 UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES PRATIQUES ET ACTIONS

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20250926-2025-118-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

992
posts sur les réseaux
sociaux en 2024

475
supports de
communications
imprimés et numériques
en 2024

268 329
visiteurs sur le site
Valparisis.fr en 2024

261
communiqués
de presse en 2024

1
nouvelle identité
visuelle pour l'ouverture
de l'AquaVal – Centre
aquatique Alice Milliat

Communication

2024, un véritable rayonnement pour l'agglo

Val Parisis a activement soutenu les délégations sportives internationales en mettant à leur disposition son centre aquatique olympique, labellisé Centre de Préparation aux Jeux. Ce partenariat stratégique a permis d'accompagner les athlètes dans l'optimisation de leurs performances en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en leur offrant des installations de pointe jusqu'à l'été 2024. Val Parisis a ainsi pris part au succès de cet événement mondial, en veillant à ce que ses habitants puissent profiter pleinement de cet héritage unique.

La communauté d'agglomération a accueilli plusieurs délégations

internationales qui ont choisi le territoire intercommunal pour leur phase de préparation avant ce rendez-vous historique. Cette dynamique a renforcé la visibilité de la collectivité à l'échelle nationale et internationale, consolidant son rôle en tant que partenaire clé du sport de haut niveau.

En parallèle, le nouveau centre aquatique AquaVal – Centre aquatique Alice Milliat s'est vu attribuer une identité visuelle forte. Cette identité a été déployée sur la signalétique intérieure et extérieure, ainsi que sur l'ensemble des supports de communication imprimés et numériques, destinés à promouvoir les multiples activités du centre. Conçue pour refléter l'ambition de rayonnement du centre, cette

identité a également mis en lumière l'ouverture à une large variété de publics, des scolaires aux sportifs de haut niveau.

L'inauguration officielle de l'AquaVal – Centre aquatique Alice Milliat a eu lieu le 1^{er} juin 2024, marquée par un week-end festif. À cette occasion, la communauté d'agglomération a ouvert gratuitement les portes de son tout nouvel équipement aquatique, offrant aux habitants un programme d'activités ludiques et sportives, notamment des initiations à la baignade dans un bassin de 50 mètres. Cet événement a permis à la population locale de s'approprier ce nouvel espace, symbole d'un avenir sportif prometteur et d'une volonté d'investissement durable au service de la communauté. ●

Week-end inaugural de l'AquaVal - Centre aquatique
Alice Milliat les 1^{er} et 2 juin 2024

2025, la montée en puissance de l'intelligence artificielle

L'année 2025 marque un tournant pour la communication institutionnelle, confrontée à des évolutions technologiques, des contraintes budgétaires et un cadre électoral strict. La communauté d'agglomération va ainsi adapter sa stratégie de communication pour rester efficace dans ce contexte.

L'intelligence artificielle (IA) devient un levier incontournable pour améliorer la communication publique. L'intégration d'outils d'IA permet d'automatiser certaines tâches répétitives, d'analyser les données et de personnaliser les messages. Par exemple, les outils de rédaction assistée par IA et de génération de créations graphiques permettent de gagner du temps tout en maintenant une qualité élevée. L'IA optimise également la gestion des réseaux sociaux en ajustant les contenus selon les comportements des utilisateurs, et aide à affiner la stratégie éditoriale en répondant mieux aux attentes du public. Ces outils permettent non seulement d'améliorer l'efficacité, mais aussi de réduire les coûts, un atout précieux face aux restrictions budgétaires.

Le budget alloué à la communication publique sera en effet sous pression en raison du plan d'économie qui contraint la communauté d'agglomération à rationaliser ses dépenses et les services à optimiser leurs ressources. Des solutions économiques, comme la production de contenus en interne ou l'utilisation des canaux numériques à faible coût, seront ainsi privilégiées pour garantir une communication efficace sans dépasser le budget.

En outre, la période électorale imposera dès le 1^{er} septembre des règles strictes sur la communication institutionnelle. Durant cette période, la neutralité deviendra primordiale et la diffusion de certains messages sera limitée pendant les campagnes électorales. L'équilibre entre l'information du public et le respect des règles sera essentiel.

Ainsi, en 2025, la communication institutionnelle de la communauté d'agglomération devra naviguer entre des enjeux technologiques, économiques et réglementaires. L'intelligence artificielle offre des solutions pour surmonter ces défis, tout en permettant de maintenir une communication de qualité, transparente et responsable. ●

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2022	2023	2024
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action				
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.1	Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo	Nombre de km cyclables créés à l'initiative ou avec le soutien de Val de Paris	3,70	2	1,24
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.1	Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo	Nombre d'utilisateurs des pistes cyclables (comptages à des heures et lieux stratégiques)	99	96	118
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.1	Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo	Taux d'occupation des Parkings Vélos	14,97%	18,71%	16,41%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.1	Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo	Nombre de places de stationnement disponibles dans les Parkings Vélos	342	398	552
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.2	Développer une mobilité souple et alternative au profit des entreprises, notamment au sein des ZAE	Pourcentage de déplacements domicile-travail utilisant les modes doux ou collectifs	46,1%	46,2%	46,2%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.2	Développer une mobilité souple et alternative au profit des entreprises, notamment au sein des ZAE	Nombre de PDA / PDE accompagnés	0	0	0
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.2	Développer une mobilité souple et alternative au profit des entreprises, notamment au sein des ZAE	Taux de remplissage par véhicule (de 1,9 personne)	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.3	Développer l'offre de distribution pour les motorisations alternatives	Nombre de sessions d'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides	49 716	46 555	42 204
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.4	Concevoir et soutenir un réseau de transport collectif ambitieux sur les questions climat-air-énergie	Nombre de voyageurs empruntant les lignes de bus communautaires	10 276 360	10 224 139	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.4	Concevoir et soutenir un réseau de transport collectif ambitieux sur les questions climat-air-énergie	Nombre de kilomètres commerciaux (KCC) du réseau de bus	Non disponible	4 519 255	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	1	1.5	Renforcer l'attrait des gares et des nœuds de transport grâce des travaux de modernisation	% de gares labellisées « pôles gares »	42%	42%	42%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	2	2.1	Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération	Consommation énergétique finale du territoire	3 920 GWh	3 970 GWh	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	2	2.1	Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération	Part de la consommation énergétique finale issue des EnR-R	1,09 %	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	2	2.1	Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération	Production énergétique des réseaux de chaleur de l'agglomération	41,382 GWh	57,364 GWh	Non disponible

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2022	2023	2024
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action				
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	4	4.2	Mettre en place un « plan lumière » pour optimiser la consommation et promouvoir la biodiversité	% de points lumineux en LED	33%	44,81%	76%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	4	4.2	Mettre en place un « plan lumière » pour optimiser la consommation et promouvoir la biodiversité	Consommation d'énergie liée à l'éclairage public de l'agglomération	9 369 116 KWh	7 400 482 KWH	8 011 MWH
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	4	4.5	Lancement d'une étude relative à la mise en place de zones à faible émission mobilité (ZFE-m) dans le cadre du « plan Air »	Emissions de gaz à effet de serre du territoire	707 kteq. CO2/an	749 kteq. CO2/an	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	4	4.5	Lancement d'une étude relative à la mise en place de zones à faible émission mobilité (ZFE-m) dans le cadre du « plan Air »	Nombre de jours avec une qualité de l'air dégradée	121 jours	90 jours	58 jours
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	3	3.2	Réaliser un pôle de proximité accompagnant les projets d'alimentation et d'agriculture durable/urbaine sur le territoire	% de surfaces agricoles cultivées dans le territoire intercommunal	13,25%	13,25%	13,25%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	3	3.2	Réaliser un pôle de proximité accompagnant les projets d'alimentation et d'agriculture durable/urbaine sur le territoire	Volumes produits par les projets d'agriculture durable	Non disponible	0	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	3	3.2	Réaliser un pôle de proximité accompagnant les projets d'alimentation et d'agriculture durable/urbaine sur le territoire	Nombre de demi-pensionnaires concernés par les projets d'agriculture durable	Non disponible	0	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	3	3.4	Promouvoir le tourisme durable	Linéaire d'itinéraires de randonnée balisés / valorisés	100 Km	100 Km	100 Km
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	3	3.4	Promouvoir le tourisme durable	Nombre de touristes sur le territoire (nuitées)	344 374	144 497	135 719
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.1	Définir les bases d'un territoire engagé et durable au travers du SCOT	Adoption du SCOT	0 sur une échelle de 10	0 sur une échelle de 10	0 sur une échelle de 10
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.3	Adopter un positionnement de « territoire pilote » en matière projets de désimperméabilisation des sols et de création d'îlots de fraîcheur	Superficie de bois et forêts aménagés et accessibles au public	305 hectares	305 hectares	305 hectares
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.3	Adopter un positionnement de « territoire pilote » en matière projets de désimperméabilisation des sols et de création d'îlots de fraîcheur	Superficie des îlots de fraîcheur et de chaleur	Non disponible	Non disponible	21,18 Km² îlot de chaleur 50,88 Km² îlot de fraîcheur

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2022	2023	2024
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action				
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.4	Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire	Pourcentage de terres artificialisées sur le territoire intercommunal	66,6%	66,6%	66,6%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.4	Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire	Nombre d'espèces recensées sur le territoire	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.4	Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire	Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'une mise en valeur écologique	Non disponible	0	0
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.4	Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire	Réalisation du schéma directeur d'assainissement (sur une échelle de 0 à 10)	7,5	10	10
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	4	4.4	Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire	Superficie des trames vertes et bleues	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact	3	3.1	Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le recours aux ressources en réponse aux enjeux climat	Poids des déchets ménagers ultimes recyclés et verts recyclés du territoire	71 005 Tonnes	69 485 Tonnes	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact	3	3.1	Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le recours aux ressources en réponse aux enjeux climat	Pourcentage de déchets faisant l'objet d'une production d'énergie et/ou de recyclage	90,33%	36,29%	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact	3	3.1	Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le recours aux ressources en réponse aux enjeux climat	Tonnage de dépôts sauvages ramassés	321 Tonnes	218 Tonnes	204 Tonnes
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact	3	3.1	Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le recours aux ressources en réponse aux enjeux climat	Volume de déchets traités par le site pilote de la REQM	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire				Nombre de créations d'entreprises	4 189	6 596	6 495
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire				Nombre de radiations et reclassements judiciaires	215	168	383
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire				Indicateur de concentration d'emplois (pour 100 actifs)	50,2	49,8	49,7
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire				Nombre d'établissements actifs employeurs (au moins 1 salarié)	6 482	6 727	6 958

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2022	2023	2024
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action				
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire				Taux de chômage de la population	10,9%	10,6%	10,3%
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire	3	3.3	Améliorer la qualité paysagère et accompagner les initiatives environnementales, au niveau des ZAE notamment	Nombres d'infractions recensées relatives aux publicités, enseignes et pré-enseignes	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire	3	3.3	Améliorer la qualité paysagère et accompagner les initiatives environnementales, au niveau des ZAE notamment	Nombre de ZAE concernées par des opérations de redynamisation / requalification	15	9	4
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Volume de production annuelle de logements (permis de construire autorisés)	2 280	1 309	1 101
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Nombre de ménages bénéficiaires de l'aide de solidarité écologique	91	53	208
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Nombre d'enquêtes menées en matière de salubrité	352	731	833
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Nombre de permis de louer refusés / délivrés	10 refus 233 délivrés	50 refus 511 délivrés	55 refus 671 délivrés
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Pourcentage de copropriétés classées parmi les plus en difficulté (avec un taux d'impayés de 25% ou plus)	14%	9,8%	10%
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Pourcentage de réalisations de la convention ANRU	99%	100%	100%
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Nombre de places en habitat spécifique disponibles sur le territoire (aires d'accueil des gens du voyage et hébergements)	198	198	198
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	5	5.2	Promouvoir la qualité énergétique des bâtiments	Nombre de communes concernées par la charte qualité des bâtiments	Non disponible	Non disponible	Non disponible

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2022	2023	2024
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action				
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre annuel de délits commis sur le territoire (vol de véhicules et cambriolages)	1 865	1 548	1 434
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre de caméras de vidéoprotection (caméras sur voies publiques, CSU et points de concentration, caméras nomades)	455	500	635
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre de faits constatés et d'interpellations grâce à l'intervention du CSU	2 054 constatés + 299	1 361 constatés + 261	4 437 constatés + 204
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre d'amendes dans le cadre de la vidéo-verbalisation	5 103	3 400	2 953
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre d'interpellations par la PMM	222	248	307
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre de personnes reçues à la MJD	5 013	5 482	8 060
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants				Nombre de personnes reçues par le travailleur social en commissariat	246	192	170
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Nombre de publics scolaires fréquentant les piscines intercommunales	109 834	130 341	126 652
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Nombre global d'entrées dans les piscines intercommunales	510 301	528 074	597 508
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Taux de satisfaction des usagers des piscines	97%	Non disponible	95%
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire sur le réseau des médiathèques (moyenne)	31	29,5	Sans Open+ = 27 Avec Open+ = 39
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Nombre global d'entrées dans les médiathèques intercommunales	385 033	486 022	514 449
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles				Nombre de prêts dans le réseau des médiathèques	939 693	1 100 504	1 053 131
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Taux de pauvreté du territoire	12,3%	12,8%	Non disponible
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de médecins généralistes	200	192	191
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de médecins spécialistes	245	249	252
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de nouvelles installations médicales	25	18	12
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de bénéficiaires des actions santé	45	86	67
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de bénéficiaires des bourses pour les étudiants en médecine	1	6	6
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de bénéficiaires de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé	53	71	35
Axe 2 : un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre				Nombre de bénéficiaires du dispositif Sport-Santé	7	53	114

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2022	2023	2024
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action				
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions	6	6.2	Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, etc...)	Coefficient d'intégration fiscale	0,267	0,241	0,234
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions	6	6.2	Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, etc...)	Nombre d'actions de mutualisation en cours	12	12	13
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions	6	6.2	Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, etc...)	Nombre de marchés publics groupes AGAT en cours	10	14	18
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions	6	6.2	Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, etc...)	Nombre de formations des agents mutualisés sur le territoire	1	2	4
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 2 : Être un employeur responsable				Satisfaction des agents intercommunaux quant à leurs conditions de travail (sur une échelle de 0 à 10)	6,2	Non disponible	Non disponible
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 2 : Être un employeur responsable				Nombre de postes non pourvus au 31 décembre	18	28	33
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 2 : Être un employeur responsable				Pourcentage d'écarts sur le régime indemnitaire entre les femmes et les hommes	11,84%	18%	20,03%
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 2 : Être un employeur responsable				Pourcentage d'emplois de personnes en situation de handicap	2,56%	2,67%	2,31%
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 2 : Être un employeur responsable				Capacité de désendettement au 31 décembre (nombre d'années)	4,2	3,24	7,4

PROJET DE TERRITOIRE		PCAET			Indicateurs de suivi et d'évaluation	2022	2023	2024
Axe PT	Orientations PT	Axe PCAET	N° fiche	Titre action				
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientations 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	6	6.3	Engager la CA Val Parisis dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique	Emissions de gaz à effet de serre liées aux actions intercommunales	Non disponible	5898 TeqCO ²	Non disponible
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientations 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	6	6.3	Engager la CA Val Parisis dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique	Consommation énergétique des bâtiments intercommunaux (électricité + gaz)	Gaz : 7 853 637 kWh Elec : 5 241 263 kWh	Gaz : 8 396 902 kWh Elec : 4 637 679 kWh	Gaz : 9 549 632 kWh Elec : 6 417 932 kWh
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientations 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	6	6.3	Engager la CA Val Parisis dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique	Pourcentage de véhicules propres dans le parc automobile intercommunal	13%	24,53%	24,10%
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientations 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	6	6.1	Piloter la dynamique du PCAET - Mettre en place l'animation, la coordination et le suivi du Plan d'actions en interne de la collectivité et avec les acteurs du territoire	Pourcentage d'actions inscrites au PCAET réalisées	27,7%	50%	81,82%
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientations 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	6	6.3	Engager la CA Val Parisis dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique	Nombre de marchés publics intégrant des clauses de développement durable (avec clauses environnementales et/ou critères environnementaux)	20	11	39
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientations 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération				Nombre de démarches d'enquêtes menées auprès des usagers	Non disponible	3	2
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientations 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération				Nombre de visiteurs uniques sur le site internet de l'agglomération	261 226	155 481	268 329
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientations 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération				Taux d'engagement sur les réseaux sociaux	5,88%	10,74%	23,92%
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientations 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération	6	6.4	Fédérer les dynamiques citoyennes et associatives et favoriser le partage d'expériences à l'échelle du territoire	Nombre d'actions de concertation menées relatives aux enjeux climat air énergie	Non disponible	0	1

Rapport d'activité 2024

Directeur de la publication : Yannick Boëdec

Rédacteur en chef : Aurianne Caijo

Rédaction : Services de la communauté d'agglomération Val Parisis

Photos : Jean-Yves Lacôte, Cyril Badet, Mathieu Aucher, Cyril Cornet, Aquilae Drone, J. Rougerie Architectes Associés, Val Parisis, SIG Val Parisis

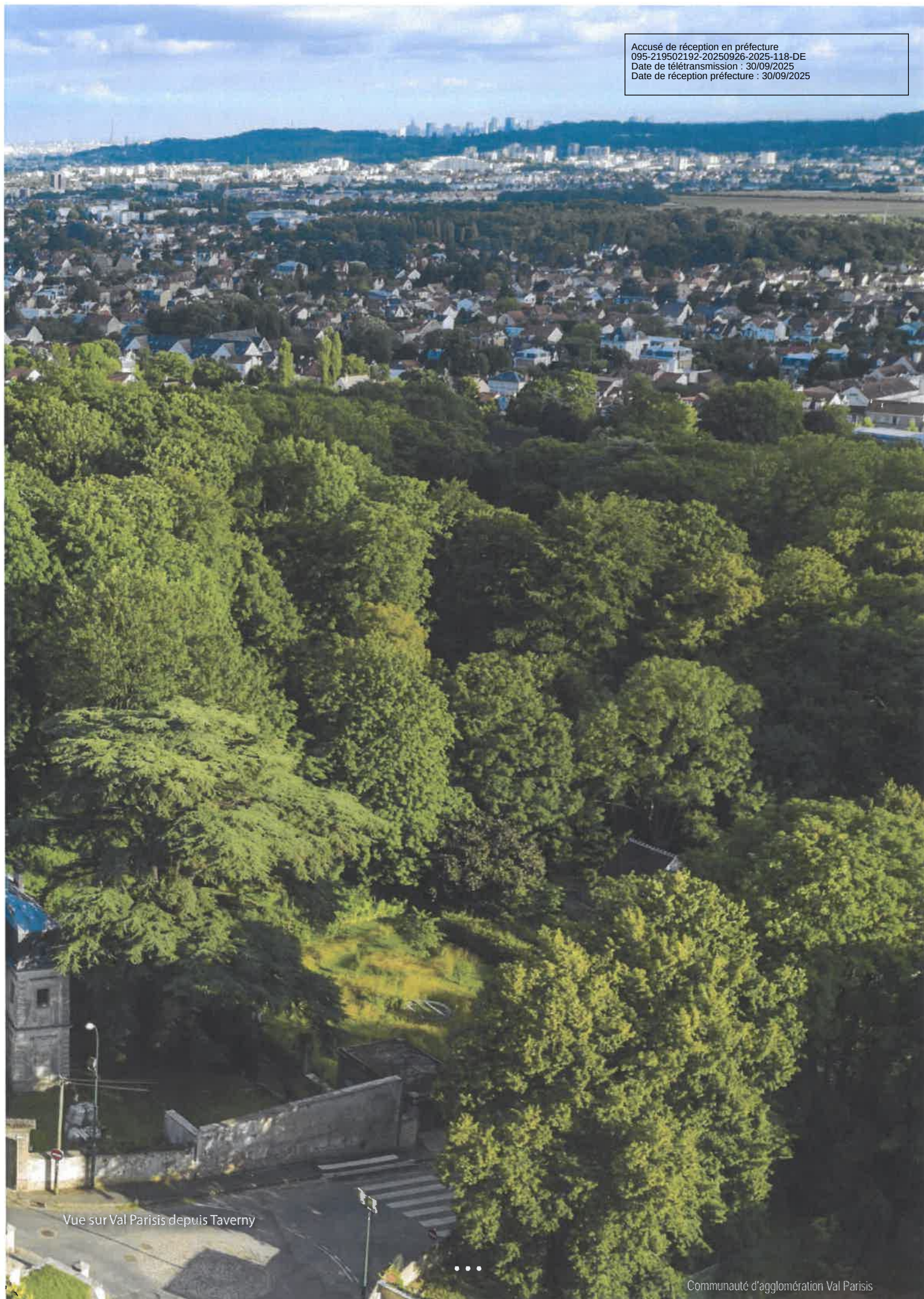
Conception graphique et maquette : Jérémie Linzberger

Mise en page : Jérémie Linzberger

Impression : Desbouis Grésil

Distribution : Val Parisis, juin 2025

Publication de : Val Parisis • 271, chaussée Jules César 95250 Beauchamp • 01 30 26 39 41 – www.valparisis.fr



Vue sur Val Paris depuis Taverny



ValParisis
AGGLO

Retrouvez-nous sur Valparisis.fr et sur les réseaux sociaux



Communauté d'agglomération Val Parisis
271, chaussée Jules César
95 250 Beauchamp
01 30 26 39 41